

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2021 B 02861

Numéro SIREN : 878 313 253

Nom ou dénomination : 4 Décembre

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 45555

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First
TSA 14444
92307 Paris-La Défense cedex
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ACCURATIO

79bis, Boulevard de Picpus
75012 Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4 Décembre

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 179 euros

Siège social :

Tour Initiale

1, Terrasse Bellini

92935 Paris La Défense Cedex

878 313 253 RCS Nanterre

*Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **4 Décembre** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport du président sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nous vous signalons que, du fait d'une transmission tardive par la société d'éléments nécessaires à l'élaboration du présent rapport, celui-ci n'a pu être mis à disposition des associés dans le délai prévu par les statuts.

Fait à Paris et à Paris La défense, le 30 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Accuratío

Pierre Jouanne

Cyril Vernier

GROUPE 4 DECEMBRE

Etats financiers annuels consolidés 2020

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	3
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020.....	4
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	5
TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2020	6
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31	
DECEMBRE 2020	7

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020
<i>Activités poursuivies</i>		
Produit des activités ordinaires		0
Autres achats et charges externes	4.1	(436)
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		(436)
Autres produits et charges opérationnels	4.3	(6 670)
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition		(7 106)
Pertes de valeur sur les actifs immobilisés		0
Dépréciation des écarts d'acquisition		0
Résultat opérationnel		(7 106)
Coût de l'endettement financier net		(13)
Autres produits et charges financiers		0
Résultat avant impôt		(7 119)
Impôt sur les résultats	4,4	1 627
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		(5 492)
Résultat net des activités abandonnées		-
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		(5 492)
Résultat net – part du groupe		(5 492)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		0

**ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU
31 DECEMBRE 2020**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Résultat net total	(5 492)
Ecart de conversion sur sociétés intégrées globalement	0
Ecart de conversion sur sociétés mises en équivalence	0
Variation des instruments financiers	0
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	0
Pertes et gains actuariels sur sociétés intégrées	0
Impôt différé sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	0
Pertes et gains actuariels sur mise en équivalence	0
Impôt différé sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net sur mise en équivalence	0
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	0
Résultat global	(5 492)
<i>dont quote-part du Groupe</i>	<i>(5 492)</i>
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	0

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020
ACTIF		
Ecart d'acquisition	5.1	431
Immobilisations incorporelles	5.2	2 168
Immobilisations corporelles	5.3	92 677
Droits d'utilisation	5.3	27 501
Participations dans les mises en équivalence	5.5	24 511
Autres actifs financiers non courants	5.6	2 075
Actifs d'impôts différés	5.12	11 381
Autres actifs long terme		268
Total actifs non courants		161 012
Stocks	5.7	29 389
Clients et autres débiteurs	5.8	110 467
Créances fiscales		3 570
Autres actifs courants		8 747
Autres actifs courants IFRS 16		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	47 752
Total actifs courants		199 925
Groupes d'actifs destinés à être cédés		-
TOTAL ACTIF		360 937
PASSIF		
Capital	5.10	5 510
Primes liées au capital		49 592
Réserves		0
Résultat net de l'exercice – part du groupe		(5 492)
Capitaux propres part du groupe		49 610
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		30 153
Capitaux propres		79 763
Dettes financières non courantes	5.11	49 097
Dettes de location non courantes	5.11	16 401
Passifs d'impôts différés	5.12	1 326
Provisions pour avantages aux salariés	5.13	20 708
Autres provisions non courantes	5.14	19 562
Autres passifs long terme		3 718
Total passifs non courants		110 812
Fournisseurs et autres créditeurs	5.15	114 097
Dettes d'impôt		4 052
Dettes financières courantes	5.11	34 687
Dettes de location courantes	5.11	8 397
Autres provisions courantes	5.14	2 585
Autres passifs courants		6 543
Total passifs courants		170 361
Total dettes		281 173
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-
TOTAL PASSIF		360 937

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-20
Résultat net consolidé		(5 492)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(5 492)
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4.4	(1 627)
Elim. du coût de l'endettement financier net		13
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(7 106)
Incidence de la variation du BFR	5.16	7 106
Impôts payés		0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		0
Incidence des variations de périmètre	5.17	(23 772)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(23 772)
Augmentation de capital		55 102
Emission d'emprunts	5.11	13 358
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		68 447
Incidences de la variation des taux de change		0
Autres		0
Variation de la trésorerie		44 675
Trésorerie d'ouverture		0
Trésorerie de clôture	5.9	44 675
Variation de trésorerie		44 675

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime émission	Réserves consolidées et résultat Part du groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 1er janvier 2020	5				5		5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	-	-	(5 492)	-	(5 492)	0	(5 492)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	(5 492)	0	(5 492)	0	(5 492)
Augmentation (Diminution) de capital	5 505	49 592			55 097		55 097
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	0
Variations de périmètre	-	-		-	0	30 153	30 153
Autres variations	-	-		-	-	0	0
Total au 31 décembre 2020	5 510	49 592	(5 492)	0	49 610	30 153	79 763

GROUPE 4 DECEMBRE

Annexe aux états financiers annuels consolidés 2020

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
2.1 Pandémie COVID 19	10
2.2 Acquisition de 100% du capital d'EJ Barbier par 4 décembre SAS et conversion des parts de fondateur.	10
2.3 Contrat Perseus Mining.....	11
2.4 Attribution d'un important contrat minier au Canada.....	11
2.5 Nouveau contrat confirmé entre MCS et le groupe Maaden en Arabie-Saoudite....	11
2.6 Incertitude sur la poursuite des relations avec notre principal distributeur d'additifs diesel 12	
3. PRINCIPES COMPTABLES	12
3.1. Principes généraux et normes comptables	12
3.2. Méthodes de consolidation.....	13
3.3. Règles et méthodes d'évaluation.....	15
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25
4.1. Autres achats et charges externes.....	25
4.2. Charges de personnel	25
4.3. Autres produits et charges opérationnels	25
4.4. Impôt sur les résultats.....	26
5. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	27
5.1. Ecarts d'acquisition	27
5.2. Immobilisations incorporelles	28
5.3. Immobilisations corporelles	28
5.4. Droits d'utilisation.....	29
5.5. Participation dans les mises en équivalence.....	29
5.6. Autres actifs financiers non courants	31
5.7. Stocks et en cours	32
5.8. Clients et autres débiteurs	32
5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
5.10. Capital	34
5.11. Dettes financières	34
5.12. Impôts différés au bilan.....	36
5.13. Provisions pour avantages aux salariés	36
5.14. Les autres provisions.....	37
5.15. Fournisseurs et autres créditeurs	38
5.16. La variation du Besoin en Fonds de Roulement	38
5.17. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires.....	39
5.18. Engagements financiers.....	39
6. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	40
6.1. Contrôle.....	40
6.2. Relation avec les filiales.....	40
6.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé	40
6.4. Transactions avec des parties liées.....	41
7. SOCIÉTÉS DU GROUPE.....	44
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	46
9. ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE	46

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe 4 Décembre est une société anonyme française immatriculée en France dont le siège est situé à la Tour Initiale 1 Terrasse Bellini, 92935 La Défense.

Les comptes consolidés du Groupe 4 Décembre ont été arrêtés par le Président le 21 juin 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021.

La Société 4 Décembre a procédé le 17 décembre 2020 à la prise de contrôle à 100 % de la société E.J. BARBIER SA, société de droit français immatriculée 572 040 186 RCS Paris qui a le contrôle majoritaire du Groupe EPC

Dans le cadre de cette prise de contrôle, la Société a réalisé plusieurs opérations pour la prise de contrôle du Groupe.

- Une augmentation de capital en numéraire pour un montant total de 34 846 570 €, prime d'émission comprise; des apports de titres rémunérés par une augmentation de capital en nature pour un montant total de 20 250 220 €, prime d'apport incluse ;
- Une émission 13 347 834 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 € souscrites au pair et bénéficié d'un crédit vendeur de 3 776 239,65 €.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Pandémie COVID 19

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur son activité, eu égard au fait que son activité n'a réellement commencé qu'avec la prise de contrôle du groupe EJB en tout fin d'année 2020.

2.2 Acquisition de 100% du capital d'EJ Barbier par 4 décembre SAS et conversion des parts de fondateur.

L'opération a été définitivement réalisée le 17 décembre 2020, 4 Décembre a acquis la totalité des actions composant le capital d'E.J. Barbier. Le 18 décembre 2020, 4 Décembre a informé l'AMF et la Société¹, qu'à la suite de cette acquisition elle avait franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société E.J. Barbier qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société et qu'elle détenait directement et indirectement 133 282 actions de la Société représentant 229 653 droits de vote, soit 79,15% du capital et 81,34% des droits de vote de cette société. Le même jour, E.J. Barbier a déposé l'Offre au prix de 400 euros.

Dans le cadre de l'Offre, E.J. Barbier a pris les engagements suivants relatifs à la conversion des parts de fondateur :

- E.J. Barbier s'est engagée à solliciter la convocation d'une assemblée générale et à exercer ses droits de vote en vue de décider la conversion des parts de fondateur en actions selon le taux de conversion fixé par le Rapport du Collège d'Experts, dès lors que les décisions prises par l'AMF à raison de l'Offre ne feraient l'objet d'aucun recours et qu'elle ne détiendrait pas au moins 90% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre ;

¹ Voir Déclaration AMF 220C5477 du 18 décembre 2020

- En outre, dans l'hypothèse d'une conversion dans les conditions énoncées ci-dessus, E.J. Barbier s'est engagée à permettre aux porteurs de parts de fondateur (qui n'ont pu bénéficier de l'Offre) de céder leurs actions émises en représentation des parts de fondateur au prix de l'Offre.

Conformément à ses engagements, à la suite de la publication par l'AMF des résultats de l'Offre, la société E.J Barbier a demandé à la Société de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider la conversion des parts de fondateur en actions nouvelles, selon le taux de conversion fixé par le Rapport du Collège d'Experts, ce dont le marché a été informé par un communiqué de la Société du 5 mars 2021.

Le 17 mars 2021, la Société a annoncé la convocation d'une assemblée générale mixte pour le 22 avril 2021 sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation de Messieurs Louis Godron et de Thomas Ribéreau, de la Société Argos Wityu SAS et de Madame Karin Portunato (*Résolutions 1 à 4*) ;
- Division de la valeur nominale des actions (par 10) (*Résolution 5*) ;
- Conversion des 29.473 parts de fondateur en 391.991 actions ordinaires de 3,10€ chacune de valeur nominale (*Résolution 6*) ;
- Suppression des clauses statutaires relatives aux parts de fondateur (*Résolution 7*) ;
- Augmentation de capital d'un montant de 579.200,90€ par émission, avec droit préférentiel de souscription, de 186.839 actions de 3,10€ chacune de valeur nominale, au prix unitaire (prime d'émission incluse) de 40€ (*Résolution 8*) ;
- Pouvoirs pour les formalités (*Résolution 9*).

2.3 Contrat Perseus Mining

EPC Côte d'Ivoire a remporté un contrat pour la fourniture d'explosifs à la mine d'or de Yaouré. Ce contrat exclusif d'une durée de 5 ans concerne la fourniture de l'explosif, des accessoires de tir et des services associés.

Il représente un chiffre d'affaires annuel attendu d'environ 5 M€. Une usine modulaire de production dédiée sera construite sur la mine et trois Unités Mobiles de Fabrication (UMF) seront également affectées à l'exécution de ce contrat.

Ce contrat minier majeur, le quatrième pour EPC en Côte d'Ivoire, renforce la présence du groupe en Afrique de l'Ouest.

2.4 Attribution d'un important contrat minier au Canada

EPC Canada s'est vue notifier l'attribution d'un marché minier important au Nord Québec. Le marché concerne la fourniture d'explosifs, de détonateurs et de services à la mine, pour une durée de trois ans renouvelable. Le chiffre d'affaires attendu est de 15M CAD pour l'année 2021.

Les négociations contractuelles se poursuivent mais l'exécution du marché a commencé dès le début de l'année 2021.

2.5 Nouveau contrat confirmé entre MCS et le groupe Maaden en Arabie-Saoudite

MCS s'est vu confier par le groupe Maaden un nouveau contrat de fourniture d'explosifs et services associés d'une durée de trois ans pour la mine de Phosphate de Jalamid. Le volume attendu est d'environ 14 000 tonnes par an.

2.6 Incertitude sur la poursuite des relations avec notre principal distributeur d'additifs diesel

Fin janvier, le principal distributeur des produits d'EPC dans l'activité additifs diesel, la société Innospec a notifié à EPC-UK sa décision de résilier le contrat de fourniture liant les deux sociétés au motif du changement de contrôle indirect d'EPC SA intervenu le 17 décembre 2020.

EPC UK estime que cette résiliation est abusive et que le client cherche à renégocier les termes contractuels. Ce contrat, renouvelé pour une période de 5 ans le 1^{er} janvier 2020, fixe les conditions tarifaires et prévoit des engagements de volumes liant, à la fois, EPC-UK et le client, jusqu'à fin 2024. Depuis plusieurs années, le client n'a pas été en mesure d'acheter les montants prévus au contrat. Des avenants successifs ont été négociés pour ajuster à chaque fois les conditions contractuelles.

En l'état, les parties ont engagé des discussions en vue d'un règlement amiable.

Innospec ayant annulé l'ensemble des commandes en cours, il a été décidé de mettre à l'arrêt l'unité de production et de mettre le personnel concerné en chômage technique à compter du 15 février 2021.

En 2020, ce client a représenté pour EPC-UK un chiffre d'affaires de 19,7M GBP soit 77% de l'activité Additifs Diesel. Cette activité dégage une rentabilité opérationnelle faible (Résultat Opérationnel/CA = 4,8% en 2020)

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe 4 Décembre a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2020 sur l'information financière présentée :

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2020 sur l'information financière présentée :

- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » sur la définition d'une activité
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »

- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes dont la date d'application est prévue au 1er janvier 2020
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Phase 1
- Amendement à IFRS 16 : aménagement des loyers COVID 19

Ces amendements n'ont pas d'impact sur le groupe.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2020 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- Amendement à IAS 1 : clarification du classement des passifs entre les catégories « courants » et « non-courants ».
- Amendement à IAS 16 : comptabilisation des produits générés avant la mise en service
- Amendement à IAS 37 : contrats déficitaires – coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire
- Amendement à IFRS 3 : mise à jour des références au cadre conceptuel
- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » sur la définition d'une activité
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Outre les comptes de 4 Décembre SAS la société-mère, les comptes consolidés comprennent ceux d'EJ Barbier, ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Compte tenu de la date d'acquisition d'EJ Barbier (18 décembre 2020), EJ Barbier et ses filiales ont été consolidés en date du 31 décembre 2020. Par conséquent, les produits et charges du compte de résultat ne se rapportent qu'à la SAS 4 Décembre.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupes, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésoreries identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2020 le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Canada / Italie / Espagne / Portugal / Maroc),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient Asie (Guinée Conakry / Sénégal / Cameroun / Gabon / Côte d'Ivoire / Burkina Faso et Nouvelle Calédonie).

Les goodwills sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux, des taxes sur les ventes et autres contreparties variables, et après élimination des ventes intragroupes.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés sur la période durant laquelle les obligations de performances sont remplies.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

- (1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
- (2) l'examen des travaux exécutés; ou
- (3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

Les incertitudes fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices sont appréhendées conformément à l'interprétation IFRIC 23 et comptabilisées en impôt courant sur la période.

3.3.8. Contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupe prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Le groupe procède à la valorisation des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, et dont la valeur des contrats ne peut être considérée comme de faible valeur.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement, que le groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Les taux d'actualisation

Le groupe a retenu le taux implicite lorsque celui-ci existe ; en l'absence de taux implicite, le groupe a développé une méthodologie de calcul d'un taux marginal qui s'appliquerait aux actifs loués en fonction de la maturité du contrat, de sa localisation géographique et du risque pays.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance...)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondants sont estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation.

Les coûts de démantèlement et de décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

Les provisions environnementales sont calculées selon un modèle qui évalue les coûts de démantèlement, de décontamination et de dépollution des sols. La provision est calculée site par site et est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux concernés, en fonction de l'étude historique des activités réalisées sur le site. Ces éléments sont systématiquement affinés et mis à jour à travers des campagnes de prélèvement réalisées par un organisme extérieur. Le montant est évalué sur la base des retours d'expérience réalisés sur des sites du groupe. Les opérations effectuées chaque année permettent de mettre à jour les bases de calcul. Ces coûts font l'objet d'une actualisation calculée en fonction de la durée de vie estimée des lignes de production et des sites industriels.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Selon IAS 40, un immeuble de placement est un bien immobilier, détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans un contrat de location, au titre d'un droit d'utilisation constaté selon IFRS 16) :

- pour en retirer des loyers ;
- pour en valoriser le capital ; ou
- pour les deux.

Ne constitue donc pas un immeuble de placement, un bien immobilier :

- utilisé dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives ; ou
- ayant pour objectif d'être vendu dans le cadre de l'activité ordinaire.

Deux modèles de valorisation de ces actifs sont autorisés pour évaluer les immeubles de placement, après leur comptabilisation initiale : le modèle du coût amorti et le modèle de la juste valeur.

Le Groupe a retenu la méthode du coût amorti. Ces actifs sont évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 16, à leur coût diminué du cumul des amortissements évalués et comptabilisés selon la norme IAS 16 et du cumul des pertes de valeur évaluées et comptabilisées selon la norme IAS 36

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IFRS 9, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues.

Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

La nouvelle holding qui a pris le contrôle du Groupe EJB détenteur de la majorité des parts du Groupe EPC a mis en place le 17 décembre 2020 un plan de rémunération en instruments de capitaux propres de ces propres titres sous la forme d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants et aux salariés de l'entreprise.

Le plan d'actions gratuites rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 2, comme des paiements fondés sur des actions et instruments de capitaux propres. Ce plan est soumis à des conditions de présence et de performance. Les actions gratuites ont été valorisées et feront l'objet d'un étalement car les droits seront exerçables lors de la liquidation de la société et si un taux de rendement net des investisseurs financiers minimum est atteint.

Au 31 décembre 2020, les actions attribuées dans le cadre de ce plan ne sont pas acquises. La date d'acquisition arrivera à son terme le 17 décembre 2021. Au terme de cette période d'acquisition, une période de conservation sera soumise aux bénéficiaires avec une obligation de présence au sein du Groupe et au regard des performances économiques attribueront un nombre d'actions gratuites à chaque bénéficiaire.

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Le groupe suit son exposition sur chaque client. Un programme groupe d'assurance-crédit a été mis en place avec la Coface afin de faire face à de potentiels impayés. Cet organisme nous permet également en amont d'avoir des renseignements sur la qualité financière des contreparties.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.

Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Assurance	(382)
Honoraires	(44)
Autres achats et charges externes	(10)
Total des autres achats et charges externes	(436)

(1) Les coûts d'assurance sont principalement constitués de la couverture des risques de non recouvrement des clauses de garantie de passifs imposées aux cédants des parts du Groupe EJ Barbier.

4.2. Charges de personnel

Paielements en action

L'impact du plan d'actions gratuites au 31 décembre 2020 est non significatif au regard des hypothèses de valorisation et des conditions de présence des bénéficiaires sur le long terme.

Le nombre d'actions gratuites mises à disposition par le plan est de 50 089 et le plan est valorisé à 241 K€ au 20 avril 2020. Ces droits seront non cessibles durant la période de conservation quelles que soient les circonstances. Cette charge fera l'objet d'un étalement sur la durée d'obtention de ces droits soit jusqu'au 17 décembre 2024.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2020

Catégorie de personnel (Intégration globale)	31 décembre 2020
Ingénieurs et cadres	313
Agents de maîtrise, techniciens & employés	752
Ouvriers	799
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	1 864
Co-Entreprises	450
Total des effectifs	2 314

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

4.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont uniquement constitués des coûts engagés lors de la prise de contrôle du Groupe EJB. Ces coûts de transactions s'élèvent 6 670 K€

4.4. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(28)
(Charge) / produit d'impôts différés	1 655
Total	1 627
Impôts reclassé en activités abandonnées	-
(Charge) / produit d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	1 627

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	(7 119)
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	28%
Impôt théorique attendu	1 993
Autres différences	(166)
Incidence de la variation de taux (report variable)	(200)
Impôt comptabilisé	1 627

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2020	Réel 2020
Belgique	25%	25%
Espagne	25%	25%
France	25%	28%
Royaume-Uni	19%	19%
Guinée	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%
Luxembourg	24,94%	24.94%
Maroc	31%	31%
Norvège	22%	22%
Portugal	21%	25%
Sénégal	30%	30%
Suède	20,6%	20.6%
Gabon	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%
Cameroun	33%	33%
Côte d'Ivoire	25%	25%
Canada	25%	25%

5. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.1. Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Variations de périmètre (1)	431
Ecart de conversion	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0
Valeur nette à la clôture	431
Au 31 décembre 2020	
Valeur brute	431
Pertes de valeur cumulées	0
Valeur nette à la clôture	431

Les principaux impacts de l'opération d'acquisition réalisées par le Groupe le 17 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe EJB Barbier
Immobilisations incorporelles	2 168
Immobilisations corporelles	92 677
Droits d'utilisation	27 501
Participations dans les mises en équivalence	24 511
Autres actifs financiers non courants	2 075
Actifs d'impôts différés	9 713
Autres actifs long terme	268
Total actifs non courants	158 913
Stocks	29 389
Clients et autres débiteurs	109 471
Créances fiscales	3 570
Autres actifs courants	8 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 408
Total actifs courants	209 585
TOTAL ACTIF	368 498
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	
30 153	
Dettes financières non courantes	49 097
Dettes de location non courantes	16 401
Passifs d'impôts différés	1 313
Provisions pour avantages aux salariés	20 708
Autres provisions non courantes	19 562
Autres passifs long terme	342
Total passifs non courants	107 423
Fournisseurs et autres créditeurs	105 994
Dettes d'impôt	4 024
Dettes financières courantes	21 329
Dettes de location courantes	8 397
Autres provisions courantes	2 585
Autres passifs courants	6 544

Total passifs courants	148 873
TOTAL PASSIF	286 449
Actif net	82 050
Prix de la transaction	82 480
Ecart d'acquisition	431

Compte tenu de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base des comptes du groupe EJ Barbier au 31 décembre 2020

Tests de perte de valeur

L'opération d'acquisition du Groupe EJ Barbier s'est réalisée à la toute fin de l'année 2020, en conséquence le groupe n'a pas réalisé de test de dépréciation complémentaire.

5.2. Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Frais de dévelop- pement	Droit au bail	Autres Immos incorp. & en cours	Total
Variations de périmètre	1 505	453	37	173	2 168
Valeur nette au 31 décembre 2020	1 505	453	37	173	2 168
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	5 724	1 204	37	1 026	7 991
Amortissements cumulés et dépréciations	(4 219)	(751)		(853)	(5 823)
Valeur nette au 31 décembre 2020	1 505	453	37	173	2 168

5.3. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Variations de périmètre	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677
Valeur nette au 31 décembre 2020	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	70 077	114 814	36 401	6 946	228 238
Amortissements cumulés et dépréciations	(26 521)	(81 043)	(27 997)	0	(135 561)
Valeur nette au 31 décembre 2020	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

5.4. Droits d'utilisation

<i>En milliers d'euros</i>	Droit d'utilisation immobilière	Droit d'utilisation ITMO	Autres droits corp.	Total
Acquisitions	0	0	0	0
Variations de périmètre	7 229	14 027	6 245	27 501
Cessions	-	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations	0	0	0	0
Autres mouvements	-	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2020	7 229	14 027	6 245	27 501
Au 1er janvier 2020				
Valeurs brutes	9 928	38 432	14 832	63 192
Amortissements cumulés et dépréciations	(2 699)	(24 405)	(8 587)	(35 691)
Valeur nette au 31 décembre 2020	7 229	14 027	6 245	27 501

5.5. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans sept co-entreprises : Kemek, Kemek US, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Variation de périmètre	24 528
Valeur à la clôture	24 528

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2020 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient Asie (AMOA) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2020
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	20%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%
EPC-B SCRL	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	67%

Les informations financières résumées au 31 décembre 2020 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états

financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

Etat de la situation financière aux 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient Asie (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2020
Actifs non-courants	48 326	11 736	60 062
Actifs courants	35 742	15 150	50 892
Total des actifs	84 068	26 886	110 954
	-	-	-
Capitaux propres part de l'entité	54 709	12 569	67 279
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Passifs non courants	12 474	4 935	17 409
Passifs courants	16 885	9 382	26 267
Total des passifs et des capitaux propres	84 068	26 886	110 954
	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 162	6 267	16 429
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	10 784	638	11 422
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	-	1 456	1 456
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	2 757	-	2 757
Passifs financiers courants auprès des partenaires	5 567	4 150	9 717

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en termes de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

Réconciliation des actifs nets vers les MEE

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2020
Actifs non courants	48 326	11 736	60 062
Actifs courants	35 742	15 150	50 892
Passifs non courants	12 474	4 935	17 409
Passifs courants	16 885	9 382	26 267
Actif nets	54 709	12 569	67 279
Pourcentage d'intérêts	33%	51%	
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	18 077	6 433	24 511
Dont Quote-part de résultat	3 220	805	4 025

5.5.1. Engagements hors bilan avec les co-entreprises au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Avals et cautions	3 825
Total des garanties données	3 825

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Autres	0
Total des garanties reçues	0

5.6. Autres actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Titres de participation	1 282
Provisions sur titres de participation (1)	(896)
Valeur nette des titres de participation	386
Créances rattachées à des participations (2)	728
Prêts non courants	17
Divers	944
Autres actifs financiers – valeur brute	1 689
Provisions	
Autres actifs financiers – valeur nette	1 689
Total autres actifs financiers non courants	2 075

(1) Les dépréciation sur titres de participation sont principalement constituées des provisions des titres EPC Peru 337 K€, Andina pour 87 K€ et Santos da Cunha entièrement provisionné pour 444 K€

(2) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Kemek US pour 728 K€.

Détail des titres de participation non consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Corse Confortement	27
Siciex	54
EPC Servicios Peru	38
EPC Andina	1
Cameroun Services	23
EPC Mali	1
EPC Japan	235
EPC Nouvelle-Calédonie	5
GRN	5
Valeur nette des titres de participation	386

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2020, le groupe a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à couvrir une avance en compte courant de SEK en EUR et d'USD en EUR. Au 31 décembre 2020, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 3 K€.

5.7. Stocks et en cours

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières et autres appro.	En-cours de biens et services	Produits intermé- diaires	Marchan- dises	Total
Mouvements de BFR	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	12 305	651	3 792	12 641	29 389
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2020	12 305	651	3 792	12 641	29 389
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	12 867	651	3 868	13 307	30 693
Provisions cumulées	(562)	0	(76)	(666)	(1 304)
Valeur nette au 31 décembre 2020	12 305	651	3 792	12 641	29 389

5.8. Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Avances et acomptes	1 041
Créances clients	108 780
Autres créances (1)	2 967
Créances fiscales – hors IS	10 903
Comptes courants (2)	14 347
Dividendes à recevoir	4
Autres	369
Total des créances brutes	138 411
Dépréciation clients et comptes rattachés	(12 886)
Dépréciation des comptes courants et autres	(14 978)
Autres dépréciations	(80)
Total des dépréciations	(27 944)
Total des clients et autres débiteurs	110 467

(1) Les autres créances incluent notamment les 719K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39.

(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14.3M€, entièrement provisionné.

(3) A la suite de la mise en sommeil de la société EPC Explo Congo l'ensemble des créances a été provisionné pour 0.7M€.

Suivi des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Valeur brute au bilan	108 780
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	64 822
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	31 073
* échu depuis 3 mois au plus	18 124
* échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	5 246
* échu depuis plus de 6 mois	7 702
Dont actifs dépréciés	12 886

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
VMP – Equivalents de trésorerie	68
Disponibilités	47 738
Provision équivalent de trésorerie	(54)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	47 752
Découverts bancaires	(3 131)
Provision équivalent de trésorerie	54
Total trésorerie nette	44 675
Trésorerie reclassée en actifs/passifs destinés à être cédés	-
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	44 675

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 11 373 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2020.

Le groupe dispose également d'un crédit RCF à usage multiple de 25 M€ non tiré au 31 décembre 2020

5.10. Capital

	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant du capital social
Au 31 décembre 2020	5 510 179	1 €	5 510 179 €

Le capital est composé de 5 510 179 actions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2020, le groupe n'a pas procédé à la distribution de dividende.

5.11. Dettes financières

Dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Augmentation	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Emprunts obligataires	-	14 926	14 926
Emprunts bancaires	-	34 171	34 171
Total dettes financières non courantes	-	49 097	49 097

Dettes financières courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Augmentation	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Emprunts obligataires	13 358		13 358
Emprunts bancaires	-	13 935	13 935
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	-	1 318	1 318
Instruments de couverture de taux	-	4	4
Mobilisation de créances	-	2 052	2 052
Autres emprunts et dettes assimilées	-	261	261
Intérêts courus sur emprunt	-	628	628
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	13 358	18 198	31 556
Découverts bancaires	-	3 131	3 131
Total dettes financières courantes	13 358	21 329	34 687

Le groupe EPC a obtenu le 2 juillet 2020 l'accord formel des banques de son pool bancaire (BNP Paribas, SG et LCL) pour mettre en place un Prêt de Garantie de l'Etat d'un montant de 18 M€ et de la BPI pour la mise en place d'un prêt atout de 5 M€ ; soit un montant total de 23 M€.

Le groupe a décidé de demander aux banques de bénéficier du différé d'un an autorisé par les conventions de prêt, la maturité définitive est en cours de négociation (2 à 5 ans).

Le montant total de l'encours sur le financement au 31 décembre 2020 est de 30 M€ (Amortissable 8 M€, RCF 22 M€). Au 31 décembre 2020, le RCF n'a fait l'objet d'aucun tirage.

Le groupe a émis le 17 décembre 2020, 13 347 834 obligations convertibles en numéraire d'une valeur nominale de 1 € souscrites au pair. Cet emprunt a pour vocation de financer l'offre Public de rachat des titres du Groupe EPC ou de procéder au rachat des parts fondateurs.

Cet emprunt obligataire convertible avait vocation à financer l'offre public de rachat des titres EPC, la liquidité offerte aux parts de fondateurs et les frais associés. La totalité de l'emprunt obligataire sera remboursé ou converti au cours de l'exercice 2021.

Au niveau du Groupe EPC les valeurs des ratios à atteindre au 31 décembre 2020 sont définies comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : < 3,2 (dette senior et placement obligataire)
Dette financière brute / capitaux propres : < 1.3 (placement obligataire uniquement)

Les valeurs atteintes en 2020 respectent ces ratios et s'établissent comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : 2,01
Dette financière brute / capitaux propres 1,181

Dettes de location

<i>En milliers d'euros</i>	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Dettes de location non courantes	16 401	16 401
Dettes de location courantes	8 397	8 397
Total dettes de location	24 798	24 798

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires et obligataires	Dettes sur location financement	Total au 31 décembre 2020
Entre 1 et 2 ans	10 275	6 747	17 022
Entre 2 et 3 ans	21 050	3 632	24 682
Entre 3 et 4 ans	5 836	2 119	7 955
Entre 4 et 5 ans	5 248	1 622	6 870
Plus de 5 ans	6 688	2 281	8 969
Total	49 097	16 401	65 499

5.12. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions dépollution décontamination et démantèlement	Avantages au personnel	Autres (1)	Total
Enregistré au compte de résultat			1 655	1 655
Enregistré en capitaux propres				0
Variations de périmètre	2 792	3 434	2 173	8 400
Différences de change				0
Reclassement en activités abandonnées	-	-	-	0
Au 31 décembre 2020	2 792	3 434	3 828	10 055

(1) Au 31 décembre 2020, le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale française s'élève à 1 738 K€. Ce montant correspond à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années, imputable sur les déficits antérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Impôts différés actifs	11 381
Impôts différés passifs	(1 326)
Impôts différés nets	10 055

5.13. Provisions pour avantages aux salariés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020				
	France (1)	Grande- Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total
Variations de périmètre	6 455	13 305	693	254	20 707
Valeur nette comptable à la clôture	6 455	13 305	693	254	20 707

Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	64 989	-	278	65 267
Juste valeur des actifs du régime	-	(51 684)	-	(23)	(51 707)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	-	13 305	-	255	13 560
Valeur actuelle des obligations non financées	6 455	-	693		7 148
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-
Passif net	6 455	13 305	693	255	20 708

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2020			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	0,40%	1,30%	0,34%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	N/A	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,50%	2,00%	0,75%	n.d.

Ventilation des actifs du régime

Actions	N/A	37%	N/A	n.d.
Obligations	N/A	31%	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0%	N/A	n.d.
Autres	N/A	31%	N/A	n.d.

- (1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
- (2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension. Ce fond est fermé aux nouveaux entrants et à l'acquisition de nouveaux droits.
- (3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Les hypothèses actuarielles sont établies par des experts indépendants en fonction des zones géographiques ou des pays et des spécificités de chaque entité.

- Concernant la France, le taux d'actualisation est fourni par un actuair e indépendant et comprend uniquement des obligations d'entreprises en euros notées au minimum AA;
- Concernant la Grande-Bretagne, le taux d'actualisation comprend uniquement des obligations d'entreprises notées au minimum AA et est analysé au regard des évolutions des courbes de rendement de ces obligations à 30 ans et des swaps à 50 ans.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 5.5 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 6.2 millions d'euros.

5.14. Les autres provisions

En milliers d'euros	Démant. Décontam. Dépol.	Provisions sur Contrats	Autres (1)	Total
Variation de périmètre	12 820	834	8 531	22 147
Au 31 décembre 2020	12 820	834	8 531	22 147

- (1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés...).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Non courant	19 562
Courant	2 585
Total	22 147

5.15. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs	67 982
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 466
Dettes sociales	12 853
Dettes fiscales	18 661
Autres dettes	10 135
Total	114 097

5.16. La variation du Besoin en Fonds de Roulement

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2020
Stocks et en cours	-
Clients et autres débiteurs	(997)
Provisions sur actifs circulant	-
Autres actifs long terme	-
Autres actifs courants	-
Sous total	(997)
Fournisseurs et autres créditeurs	8 103
Autres passifs long terme	-
Autres passifs courants	-
Sous total	8 103
Besoin en fonds de roulement	7 106

Les autres débiteurs sont principalement composés de la TVA déductible relatif aux coûts de la transaction.

5.17. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	55 331
Investissement en titres consolidés	(79 103)
Impact des entrées de périmètre	(23 772)

5.18. Engagements financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions (1)	22 401
Garanties d'actif et de passif	-
Hypothèques et nantissements	8 808
Total des garanties données	31 285

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Effets escomptés non échus	304
Avals et cautions	3 341
Autres	0
Total des garanties reçues	3 645

(1) dont garantie portant sur les sociétés mises en équivalence de 3 825K€

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

6. Information relative aux parties liées

6.1. Contrôle

Le groupe 4 décembre propriétaire de 100% du Groupe EJB Barbier est contrôlé par Argos VII Lux GP Sarl. Cette société privée est enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 228 124. Elle agit en tant que gérant de six sociétés en commandite enregistrées en vertu de la loi du Royaume-Uni, constituant ensemble Euroknights VII. Euroknights VII co-investit avec une société de Libre Partenariat française, Argos VII F&F SLP. Ces sept véhicules constituent le Fonds. Les différents véhicules investissant dans le fonds sont les suivants (avec les numéros d'enregistrement et les engagements respectifs envers le Fonds).

Les différents partenaires du fonds	Numéro d'enregistrement	Pourcentage de détention
Euroknights VII No 1 LP	LP17361	16,59%
Euroknights VII No 2 LP	LP17362	17,20%
Euroknights VII No 3 LP	LP17363	16,95%
Euroknights VII No 4 LP	LP17364	16,65%
Euroknights VII No 5 LP	LP17365	15,86%
Euroknights VII No 6 LP	LP17366	16,75%
Argos VII F&F SLP		
Total		100,00%

6.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

6.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clé du Groupe 4 Décembre n'est pas rémunérée par la holding 4 Décembre. Le mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2020 est rémunéré par la société EPC.

En milliers d'euros	Exercice 2020
Rémunérations avantages en nature	527
Jetons de présence	53
Paieement en action	-
Total	580

6.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

En milliers d'euros	Exercice 2020
4 Décembre	
Autres charges opérationnelles	(3.175)
Charge d'intérêts sur l'emprunt obligataires convertible en actions	(11)
Impact résultat	(3.186)
Dettes sur l'emprunt obligataires convertible en actions et intérêts à payer	13.357
Dettes fournisseurs	3.175
Impact état de la situation financière	16.533

Procédure Candel & Partners

Le 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a assigné tous les administrateurs de la société E.J. Barbier (dont certains sont également administrateurs d'EPC SA) ainsi qu'EPC SA devant le Tribunal de commerce de Paris, en sollicitant leur condamnation solidaire à payer à EPC SA 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts en réparation du préjudice que lui aurait causé des conventions conclues par EPC ou ses filiales avec E.J. Barbier et les sociétés ADEX et ADEX Services Limited² au titre des exercices 2000 à 2013 inclus, ainsi qu'1,5 million d'euros de dommages-intérêts « *au titre du préjudice subi par EPC du fait du retard dans l'indemnisation* », 300.000€ en application de l'article 700 CPC, et les dépens.

L'assignation était dirigée, outre EPC SA, contre :

- Madame Brigitte de Brancion, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Dominique de Brancion, administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Isabelle Chatel de Brancion, administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Marie-Magdeleine de Brancion, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier et co-gérant d'Adex à la date de l'assignation ;
- Madame Annick Fournier-Guihard, directrice juridique et administrative d'EPC SA et co-gérante d'Adex à la date de l'assignation ;
- Madame Elisabeth de Brancion, administrateur d'EPC SA, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Jacqueline de Brancion, épouse Dutheil de la Rochère, administrateur d'EPC SA, Président du Conseil d'administration et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Monsieur Paul de Brancion, administrateur d'EPC SA, et directeur général et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation.

Dans le dernier état de la procédure, la société Candel & Partners a ramené le montant de sa demande de dommages-intérêts (en ce compris au titre du « *retard dans l'indemnisation* ») à 5.770.000 d'euros et sa demande au titre de l'article 700 du Code de procédure civile à 60.000€, et demandé la désignation d'un expert « *afin d'évaluer les surfacturations du contrat d'assistance pour les années 2000 à 2009* ».

La société Candel & Partners, actionnaire minoritaire d'EPC SA, a exercé cette action sur le fondement de l'article L.255-252 du Code de commerce qui dispose que « *les actionnaires peuvent intenter l'action sociale en responsabilité contre les administrateurs ou le directeur général. Les demandeurs sont habilités à poursuivre la réparation de l'entier préjudice subi par la société, à laquelle, le cas échéant, les dommages-intérêts sont alloués* ».

Dans le cadre de cette procédure, la société Candel & Partners vise spécifiquement :

² Pour plus d'information concernant ces sociétés, voir 17.1 du Document d'enregistrement universel

- Pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2012, une convention de prestation de services conclue entre la société ADEX, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de bénéficiaire, conclue par acte sous seing privé du 4 janvier 2000 et portant sur des prestations d'assistance dans (i) les domaines techniques, de la stratégie et de la production, (ii) le domaine de la logistique et des transports, (iii) le domaine de la stratégie commerciale, (iv) le marketing, (v) la communication, (vi) les relations internationales, (vii) le domaine comptable, (viii) le domaine financier, (ix) le domaine de la trésorerie, (x) les domaines juridique et fiscal et (xi) le domaine des relations humaines. Initialement, cette convention prévoyait à la charge de la Société une rémunération annuelle de 4.400.000 FRF HT (soit environ 470.774€) « compte tenu de la nature des prestations rendues qui peuvent d'ores et déjà être quantifiées avec une approximation suffisante » payable trimestriellement par quart. Il était prévu que chaque année le montant de la rémunération serait révisé en fonction des prestations réellement effectuées au cours de l'exercice précédent et de celles prévues pour l'année concernée.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 pour une durée initiale d'un an expirant le 31 décembre 2000. Elle a ensuite été tacitement reconduite chaque année et en dernier le 1^{er} janvier 2012. Elle a expiré le 31 décembre 2012.

A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013, elle a été remplacée par la convention de prestations de service en date du 6 mars 2013 décrite à la Section 17 – *Transaction avec les parties liées*. Les modifications apportées par cette nouvelle convention portent essentiellement sur les modalités de détermination de la rémunération d'ADEX.

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, la convention de prestations de service en date du 6 mars 2013 portant sur des prestations d'assistance dans (i) le domaine du marketing et de la communication, (ii) le domaine administratif et financier, (iii) le domaine de l'audit interne (iv) la direction de la stratégie et du développement (v) la direction logistique et des achats et (vi) le domaine de la Sécurité – Santé – Environnement et prévoyant une rémunération sur la base des coûts réels augmentés d'une marge de 8%, décrite à la Section 17 – *Transaction avec les parties liées*, mais seulement en ce qui concerne la refacturation par ADEX à EPC SA d'une partie des loyers payés par ADEX à E.J. Barbier.
- Pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2012, une convention de prestation de services informatiques conclue entre la société E.J. Barbier, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de bénéficiaire, conclue par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2007. Cette convention prévoyait à la charge de la Société une rémunération annuelle de 130.000€ avec une clause d'indexation en fonction de l'évolution de l'indice Syntec. Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans, reconductible tacitement par période d'une année, et a été reconduite chaque année ensuite. Elle a pris fin de manière anticipée le 31 décembre 2012, lorsque lui a été substituée la convention en date du 10 octobre 2014, entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2013.

Au soutien de ses prétentions, la société Candel & Partners fait valoir que les conventions en question auraient dû être soumises à la procédure des conventions réglementées prévue par les articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Les défendeurs ont opposé à la société Candel & Partners la prescription pour ce qui concerne la période antérieure au 31 décembre 2012 inclus et l'absence de fondement de ses demandes au motif que lesdites conventions sont des conventions courantes dans un groupe et conclues à des conditions normales ou bien qu'elles échappent à la procédure des conventions réglementées (ainsi des conventions conclues avec des filiales d'EPC).

Par un jugement du 31 octobre 2019, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevable l'action de Candel & Partners à l'égard de Mmes Brigitte de Brancion, Dominique de Brancion, Isabelle Chatel de Brancion, Marie-Magdeleine de Brancion et de Mme Annick Fournier-Guihard, et les a mises hors de cause, et a renvoyé l'examen de la fin de non-recevoir tirée de la prescription et du fond à une audience ultérieure. L'affaire a été plaidée à l'audience du 28 mai 2020.

Par un second jugement du 10 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Candel & Partners de la totalité de ses demandes, et l'a condamnée, sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile, à payer 60.000€ à Madame Elisabeth de Raguet de Brancion, Madame Jacqueline de Raguet de Brancion et Monsieur Paul de Brancion et 30.000€ à la société EPC.

Aux termes de ce jugement, le Tribunal a :

- déclaré (i) irrecevables (à raison de la prescription) la totalité des demandes de la société Candel à l'encontre de Madame Jacqueline de Brancion, ainsi que les demandes de la société Candel à l'encontre de Madame Élisabeth de Brancion et de Monsieur Paul de Brancion à l'exception des demandes relatives à la seule réparation du loyer 2013 intervenu postérieurement au 29 novembre 2013 dans le cas de Monsieur Paul de Brancion et du 2 décembre 2013 dans le cas de Madame Élisabeth de Brancion ;
- débouté la société Candel & Partners de ses demandes relatives à la refacturation du loyer 2013 intervenue postérieurement au 29 novembre 2013 dans le cas de M. Paul de Brancion et du 2 décembre 2013 dans le cas de Mme Elisabeth De Brancion.

Candel & Partners a fait appel des deux jugements des 31 octobre 2019 et 10 juillet 2020.

L'affaire est pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Devant la Cour d'appel de Paris, la société Candel & Partners sollicite l'infirmerie des jugements déferés en toutes leurs dispositions et reprend ses demandes de première instance dans leur dernier état.

7. Sociétés du groupe

Sociétés du Groupe	Pays	Pourcentage intérêts déc-20
Filiales - Intégration globale		
4 DECEMBRE	France	100,00%
EJ BARBIER	France	100,00%
ADEX TP	France	93,51%
ADEX SNC	France	97,76%
EPC SA	France	63,67%
EPC France	France	63,67%
DEMOKRITE SAS	France	63,67%
DEMOSTEN	France	63,67%
A.T.D. SAS	France	63,67%
PRODEMO SAS	France	63,67%
OCCAMAT SAS	France	63,67%
OCCAMIANTE SAS	France	63,67%
2 B RECYCLAGE SAS	France	63,67%
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	63,67%
DIOGEN	France	63,67%
EPC MINETECH	France	63,67%
CORSE EXPANSIFS	France	46,63%
EPC INNOVATION	France	63,67%
SONOUVEX	France	63,67%
EPC ITALIA	Italie	63,67%
INTEREM	Italie	63,67%
EPC UK	Grande Bretagne	59,43%
EPC METRICS Ltd	Grande Bretagne	59,43%
MINEXPLO	Grande Bretagne	63,67%
ADEX SERVICES LTD	Grande Bretagne	97,75%
EPC- BELGIQUE	Belgique	63,67%
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	63,67%
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	63,67%
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	60,48%
EPC ESPANA	Espagne	63,67%
SILEX SEGURIDAD	Espagne	63,66%
EPC SVERIGE	Suède	63,67%
EPC NORGE	Norvège	63,67%
EPCAPRE	Luxembourg	63,67%
MINEEX SENEGAL	Sénégal	44,57%
KÄMAÄN EXPLO	Nouvelle Calédonie	60,48%
EPC BURKINA FASO	Burkina Faso	63,67%
EPC ASIA PACIFIC FZE	Emirats Arabes Unis	63,67%
EPC SENEGAL	Sénégal	63,67%
EPC EXPLO MAROC	Maroc	63,66%
MARODYN	Maroc	63,64%
MARODYN COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	63,64%
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	63,67%
EPC GUINEE	Guinée	63,66%
EPC CAMEROUN	Cameroun	63,67%
EPC GABON	Gabon	63,67%
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	47,75%
EPC CANADA	Canada	63,67%

Sociétés du Groupe	Pays	Pourcentage intérêts déc-20
Filiales - Intégration globale		
Entreprises associées – Mises en équivalence		
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	12,73%
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	31,83%
NITROKEMINE	Guinée	31,83%
KEMEK	Irlande	31,83%
KEMEK US Limited	Irlande	31,83%
EPC-B SCRL	Belgique	42,45%
MCS	Arabie Saoudite	25,47%
Entreprises non consolidées		
SICIEX	France	63,67%
CORSE CONFORTEMENT FORATION MINAGE	France	8,40%
Blasting Services	Grande Bretagne	58,91%
EDSL	Grande Bretagne	58,91%
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	58,91%
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	58,91%
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	58,91%
EPC Liberia	Liberia	62,67%
EPC Servicios Peru	Perou	31,34%
EPC Andina	Perou	31,34%
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	18,80%
EPC EXPLO Congo	Congo	62,67%
EPC Japan Corporation	Japon	60,14%
EPC Cameroun Services	Cameroun	47,00%
EXPLO NC	Nouvelle Calédonie	31,34%
EPC MALI	Mali	56,40%
GRN	France	21,93%

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	EY et Acuratio 2020	PWC 2020	Exco Paris ACE 2020
AUDIT			
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
- 4 Décembre	20		
- Filiales consolidées		540	215
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au compte		-	-
- EPC		-	-
- Filiales consolidées		18	-
Sous-total Audit	20	558	215
AUTRES PRESTATIONS			
- Juridique, fiscal et social		-	-
- Autres	114	-	-
Sous-total autres prestations	114		
TOTAL	134	558	215

Les services autres que la certification des comptes, concernent principalement des consultations techniques liées à la revue des engagements de retraite.

9. Événements post clôture

9-1 Issue favorable sur un contentieux avec un client minier

En octobre 2019, EPC avait initié un arbitrage à la suite de la résiliation anticipée d'un contrat par un client dans le secteur minier, qu'EPC jugeait abusive et sans fondement. La procédure devant l'arbitre a eu lieu courant 2020.

L'issue de cette procédure est favorable à EPC. L'arbitre a accordé à EPC une indemnisation (perte de marge, frais de démobilisation et frais de procédure) d'un montant total de 793 000€.

9-2 Offre publique d'achat simplifiée visant les actions EPC

Le 16 février 2021, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EPC, déposée par Natixis, agissant pour le compte de la société anonyme EJ Barbier, le 18 décembre 2020, à la suite de l'acquisition, le 17 décembre 2020, de la totalité du capital de la société E.J. Barbier par 4 Décembre2 et approuvé la note d'information de l'initiateur et la note en réponse de la Société.

A la suite de la diffusion de la note d'information de la société EJ Barbier et la note en réponse de la Société, et du dépôt et de la diffusion des informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général³, l'AMF a publié, le 17 février 2021, le calendrier de l'offre⁴.

L'offre publique d'achat est restée ouverte du 18 février au 3 mars 2021 inclus. Aucun titre n'a été apporté à l'OPA.

9-3 Conversion des parts de fondateur et augmentation de capital

La conversion des parts de fondateur en actions permet de simplifier la structure de haut de bilan de la Société, avec la disparition d'une valeur mobilière dont l'émission est interdite depuis 1967, et la réalisation d'une augmentation de capital, à laquelle 4 Décembre s'était engagée dans le cadre de l'acquisition du contrôle indirect d'EPC et qui doit permettre de renforcer sa structure financière pour saisir les opportunités de croissance.

Ces deux opérations ont été décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2021 et seront mises en œuvre au cours du second trimestre 2021.

La conversion des parts de fondateur donnera lieu à une augmentation de capital au profit des porteurs de parts de fondateur d'un montant total de 1.215.172,10€, par incorporation au capital social d'une telle somme correspondant à la valeur nominale des actions émises, prélevée sur le compte de réserves statutaires, intitulé « Fonds Préciputaires », qui avait été constituées exclusivement pour assurer le désintéressement des porteurs de parts de fondateur en cas de liquidation de la Société.

Sur délégation de pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2021, le Conseil d'administration va ensuite initier une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 579.200,90€ par émission de 186.839 actions d'une valeur nominale de 3,10€, au prix (prime d'émission incluse) de 40€, soit un produit total d'émission de 7.473.560 €. La société E.J. Barbier s'est engagée à garantir la réalisation de l'opération, par des engagements de souscription à titre irréductible et réductible à hauteur de 75% du montant de l'augmentation de capital, soit un montant brut (prime d'émission incluse) d'environ 5,6 millions d'euros.

L'augmentation de capital permettra de renforcer les capitaux propres de la Société, qui ont été dégradés par les dépréciations d'actifs que le Conseil d'administration a dû constater lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, et d'améliorer la trésorerie nette de la Société afin de financer des opérations de croissance externe et/ou de réduire son endettement.

L'opération sera mise en œuvre après la conversion des parts de fondateur, afin que les porteurs de parts de fondateur devenus actionnaires puissent y participer, et dans la mesure du possible d'ici fin juin 2021.

4 DECEMBRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 510 179 euros
Siège social : Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini
92935 PARIS LA DEFENSE CEDEX
878 313 253 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus aux statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

En 2020, la société a procédé en décembre à une augmentation de capital et l'acquisition de 100% des titres de la société EJ BARBIER. Elle a eu recours pour préparer cette acquisition à différents conseils tant juridiques que financiers.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va se concentrer en 2021 sur la gestion de sa participation, la société EJ BARBIER, actionnaire de contrôle de la société EPC SA.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La filiale EJ Barbier n'a pas contribué au résultat consolidé du groupe 4 Décembre en 2020, son acquisition ayant eu lieu sur les derniers jours de l'exercice social.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

E.J. Barbier SA

SOCIETES CONTROLEES

La Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

E.J. Barbier SA

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu													
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)													
												Montants en Euros	
	Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						0						0	
Montant total HT des factures concernées						0						0	
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	NEANT						NEANT						
Montant total HT des factures exclues	NEANT						NEANT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : 60 jours						Contractuel : 30 jours						

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 15 000 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 15 000,50 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 434 766,30 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à -419 765,80 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 11 700 026,67 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 7 313 910,77 contre 0 euro pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à 4 386 115,90 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 3 966 350,10 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 28 091 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 887 233,54 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

BILAN

Au 31/12/2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 83 904 545,09 euros contre 5 000 euros pour l'exercice précédent.

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les comptes consolidés font ressortir une perte de 5.492.000 € pour la part du Groupe. Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont de 49.610.000 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 887 233,54 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 887 233,54 euros

Affectation

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 887 233,54 euros
- Réserve légale : 194 361,68 euros
- Dividendes : 275 508,95 euros
- Report à nouveau après affectation : 3 417 362,91 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 58 764 540 euros et celui des réserves à 194 362 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39,4 et 39,5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39,4 et 39,5 dudit code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous proposons de nommer :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée, située 63 rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 672 006 483 RCS NANTERRE, Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT, société anonyme, située 4 Rue Auber – 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 344 366 315 RCS PARIS, Commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

- BDO Paris Audit & Advisory, société à responsabilité limitée, située 43-47 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 480 307 131, Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de ACCURATIO, société à responsabilité limitée, située 79 boulevard Picpus – 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 752 099 234 RCS PARIS, Commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par une décision en date du 15 janvier 2021, le Président a décidé de transférer le siège social de 112 Avenue de Wagram 75017 PARIS, à Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini 92935 PARIS LA DEFENSE CEDEX à compter du 15/01/2021.

En application des dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A LA SUITE D'UNE DEMISSION

Nous vous proposons de nommer :

M. Louis GODRON, né le 21/10/1966 à Tours (37), de nationalité française, domicilié 58 Route de l'Etang la Ville – 78750 MAREIL MARLY en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Mme Anna-Karin VAN DUSSELDORP (PORTUNATO), née le 02/08/1966 à Illinois, Rockford (Etats-Unis), de nationalité suisse, domiciliée 42 Chemin de Grange Canan – 1224 CHENE-BOUGERIES (SUISSE), démissionnaire.

REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de nommer :

M. Louis GODRON, né le 21/10/1966 à Tours (37), de nationalité française, domicilié 58 Route de l'Etang la Ville – 78750 MAREIL MARLY en qualité de Président du Conseil de surveillance en remplacement de M. Thomas RIBEREAU, né le 01/08/1989 à ROUEN (76), de nationalité française, domicilié 43 rue Fessart – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

M. Thomas RIBEREAU reste membre du Conseil de surveillance.

Le Président
Monsieur Olivier OBST

DocuSigned by:
Olivier Obst
0EAEEDD009724B1...

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First
TSA 14444
92307 Paris-La Défense cedex
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ACCURATIO

79bis, Boulevard de Picpus
75012 Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4 Décembre

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 179 euros

Siège social :

Tour Initiale

1, Terrasse Bellini

92935 Paris La Défense Cedex

878 313 253 RCS Nanterre

*Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **4 Décembre** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport du président sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nous vous signalons que, du fait d'une transmission tardive par la société d'éléments nécessaires à l'élaboration du présent rapport, celui-ci n'a pu être mis à disposition des associés dans le délai prévu par les statuts.

Fait à Paris et à Paris La défense, le 30 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Accuratío

Pierre Jouanne

Cyril Vernier

GROUPE 4 DECEMBRE

Etats financiers annuels consolidés 2020

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	3
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020.....	4
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	5
TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2020	6
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31	
DECEMBRE 2020	7

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020
<i>Activités poursuivies</i>		
Produit des activités ordinaires		0
Autres achats et charges externes	4.1	(436)
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		(436)
Autres produits et charges opérationnels	4.3	(6 670)
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition		(7 106)
Pertes de valeur sur les actifs immobilisés		0
Dépréciation des écarts d'acquisition		0
Résultat opérationnel		(7 106)
Coût de l'endettement financier net		(13)
Autres produits et charges financiers		0
Résultat avant impôt		(7 119)
Impôt sur les résultats	4,4	1 627
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		(5 492)
Résultat net des activités abandonnées		-
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		(5 492)
Résultat net – part du groupe		(5 492)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		0

**ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU
31 DECEMBRE 2020**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Résultat net total	(5 492)
Ecart de conversion sur sociétés intégrées globalement	0
Ecart de conversion sur sociétés mises en équivalence	0
Variation des instruments financiers	0
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	0
Pertes et gains actuariels sur sociétés intégrées	0
Impôt différé sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	0
Pertes et gains actuariels sur mise en équivalence	0
Impôt différé sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net sur mise en équivalence	0
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	0
Résultat global	(5 492)
<i>dont quote-part du Groupe</i>	<i>(5 492)</i>
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	0

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020
ACTIF		
Ecart d'acquisition	5.1	431
Immobilisations incorporelles	5.2	2 168
Immobilisations corporelles	5.3	92 677
Droits d'utilisation	5.3	27 501
Participations dans les mises en équivalence	5.5	24 511
Autres actifs financiers non courants	5.6	2 075
Actifs d'impôts différés	5.12	11 381
Autres actifs long terme		268
Total actifs non courants		161 012
Stocks	5.7	29 389
Clients et autres débiteurs	5.8	110 467
Créances fiscales		3 570
Autres actifs courants		8 747
Autres actifs courants IFRS 16		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	47 752
Total actifs courants		199 925
Groupes d'actifs destinés à être cédés		-
TOTAL ACTIF		360 937
PASSIF		
Capital	5.10	5 510
Primes liées au capital		49 592
Réserves		0
Résultat net de l'exercice – part du groupe		(5 492)
Capitaux propres part du groupe		49 610
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		30 153
Capitaux propres		79 763
Dettes financières non courantes	5.11	49 097
Dettes de location non courantes	5.11	16 401
Passifs d'impôts différés	5.12	1 326
Provisions pour avantages aux salariés	5.13	20 708
Autres provisions non courantes	5.14	19 562
Autres passifs long terme		3 718
Total passifs non courants		110 812
Fournisseurs et autres créditeurs	5.15	114 097
Dettes d'impôt		4 052
Dettes financières courantes	5.11	34 687
Dettes de location courantes	5.11	8 397
Autres provisions courantes	5.14	2 585
Autres passifs courants		6 543
Total passifs courants		170 361
Total dettes		281 173
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-
TOTAL PASSIF		360 937

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-20
Résultat net consolidé		(5 492)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(5 492)
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4.4	(1 627)
Elim. du coût de l'endettement financier net		13
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(7 106)
Incidence de la variation du BFR	5.16	7 106
Impôts payés		0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		0
Incidence des variations de périmètre	5.17	(23 772)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(23 772)
Augmentation de capital		55 102
Emission d'emprunts	5.11	13 358
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		68 447
Incidences de la variation des taux de change		0
Autres		0
Variation de la trésorerie		44 675
Trésorerie d'ouverture		0
Trésorerie de clôture	5.9	44 675
Variation de trésorerie		44 675

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime émission	Réserves consolidées et résultat Part du groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 1er janvier 2020	5				5		5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	-	-	(5 492)	-	(5 492)	0	(5 492)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	(5 492)	0	(5 492)	0	(5 492)
Augmentation (Diminution) de capital	5 505	49 592			55 097		55 097
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	0
Variations de périmètre	-	-		-	0	30 153	30 153
Autres variations	-	-		-	-	0	0
Total au 31 décembre 2020	5 510	49 592	(5 492)	0	49 610	30 153	79 763

GROUPE 4 DECEMBRE

Annexe aux états financiers annuels consolidés 2020

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
2.1 Pandémie COVID 19	10
2.2 Acquisition de 100% du capital d'EJ Barbier par 4 décembre SAS et conversion des parts de fondateur.	10
2.3 Contrat Perseus Mining.....	11
2.4 Attribution d'un important contrat minier au Canada.....	11
2.5 Nouveau contrat confirmé entre MCS et le groupe Maaden en Arabie-Saoudite....	11
2.6 Incertitude sur la poursuite des relations avec notre principal distributeur d'additifs diesel 12	
3. PRINCIPES COMPTABLES	12
3.1. Principes généraux et normes comptables	12
3.2. Méthodes de consolidation.....	13
3.3. Règles et méthodes d'évaluation.....	15
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25
4.1. Autres achats et charges externes.....	25
4.2. Charges de personnel	25
4.3. Autres produits et charges opérationnels	25
4.4. Impôt sur les résultats.....	26
5. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	27
5.1. Ecarts d'acquisition	27
5.2. Immobilisations incorporelles	28
5.3. Immobilisations corporelles	28
5.4. Droits d'utilisation.....	29
5.5. Participation dans les mises en équivalence.....	29
5.6. Autres actifs financiers non courants	31
5.7. Stocks et en cours	32
5.8. Clients et autres débiteurs	32
5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
5.10. Capital	34
5.11. Dettes financières	34
5.12. Impôts différés au bilan.....	36
5.13. Provisions pour avantages aux salariés	36
5.14. Les autres provisions.....	37
5.15. Fournisseurs et autres créditeurs	38
5.16. La variation du Besoin en Fonds de Roulement	38
5.17. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires.....	39
5.18. Engagements financiers.....	39
6. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	40
6.1. Contrôle.....	40
6.2. Relation avec les filiales.....	40
6.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé	40
6.4. Transactions avec des parties liées.....	41
7. SOCIÉTÉS DU GROUPE.....	44
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	46
9. ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE	46

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe 4 Décembre est une société anonyme française immatriculée en France dont le siège est situé à la Tour Initiale 1 Terrasse Bellini, 92935 La Défense.

Les comptes consolidés du Groupe 4 Décembre ont été arrêtés par le Président le 21 juin 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021.

La Société 4 Décembre a procédé le 17 décembre 2020 à la prise de contrôle à 100 % de la société E.J. BARBIER SA, société de droit français immatriculée 572 040 186 RCS Paris qui a le contrôle majoritaire du Groupe EPC

Dans le cadre de cette prise de contrôle, la Société a réalisé plusieurs opérations pour la prise de contrôle du Groupe.

- Une augmentation de capital en numéraire pour un montant total de 34 846 570 €, prime d'émission comprise; des apports de titres rémunérés par une augmentation de capital en nature pour un montant total de 20 250 220 €, prime d'apport incluse ;
- Une émission 13 347 834 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 € souscrites au pair et bénéficié d'un crédit vendeur de 3 776 239,65 €.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Pandémie COVID 19

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur son activité, eu égard au fait que son activité n'a réellement commencé qu'avec la prise de contrôle du groupe EJB en tout fin d'année 2020.

2.2 Acquisition de 100% du capital d'EJ Barbier par 4 décembre SAS et conversion des parts de fondateur.

L'opération a été définitivement réalisée le 17 décembre 2020, 4 Décembre a acquis la totalité des actions composant le capital d'E.J. Barbier. Le 18 décembre 2020, 4 Décembre a informé l'AMF et la Société¹, qu'à la suite de cette acquisition elle avait franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société E.J. Barbier qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société et qu'elle détenait directement et indirectement 133 282 actions de la Société représentant 229 653 droits de vote, soit 79,15% du capital et 81,34% des droits de vote de cette société. Le même jour, E.J. Barbier a déposé l'Offre au prix de 400 euros.

Dans le cadre de l'Offre, E.J. Barbier a pris les engagements suivants relatifs à la conversion des parts de fondateur :

- E.J. Barbier s'est engagée à solliciter la convocation d'une assemblée générale et à exercer ses droits de vote en vue de décider la conversion des parts de fondateur en actions selon le taux de conversion fixé par le Rapport du Collège d'Experts, dès lors que les décisions prises par l'AMF à raison de l'Offre ne feraient l'objet d'aucun recours et qu'elle ne détiendrait pas au moins 90% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre ;

¹ Voir Déclaration AMF 220C5477 du 18 décembre 2020

- En outre, dans l'hypothèse d'une conversion dans les conditions énoncées ci-dessus, E.J. Barbier s'est engagée à permettre aux porteurs de parts de fondateur (qui n'ont pu bénéficier de l'Offre) de céder leurs actions émises en représentation des parts de fondateur au prix de l'Offre.

Conformément à ses engagements, à la suite de la publication par l'AMF des résultats de l'Offre, la société E.J Barbier a demandé à la Société de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider la conversion des parts de fondateur en actions nouvelles, selon le taux de conversion fixé par le Rapport du Collège d'Experts, ce dont le marché a été informé par un communiqué de la Société du 5 mars 2021.

Le 17 mars 2021, la Société a annoncé la convocation d'une assemblée générale mixte pour le 22 avril 2021 sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation de Messieurs Louis Godron et de Thomas Ribéreau, de la Société Argos Wityu SAS et de Madame Karin Portunato (*Résolutions 1 à 4*) ;
- Division de la valeur nominale des actions (par 10) (*Résolution 5*) ;
- Conversion des 29.473 parts de fondateur en 391.991 actions ordinaires de 3,10€ chacune de valeur nominale (*Résolution 6*) ;
- Suppression des clauses statutaires relatives aux parts de fondateur (*Résolution 7*) ;
- Augmentation de capital d'un montant de 579.200,90€ par émission, avec droit préférentiel de souscription, de 186.839 actions de 3,10€ chacune de valeur nominale, au prix unitaire (prime d'émission incluse) de 40€ (*Résolution 8*) ;
- Pouvoirs pour les formalités (*Résolution 9*).

2.3 Contrat Perseus Mining

EPC Côte d'Ivoire a remporté un contrat pour la fourniture d'explosifs à la mine d'or de Yaouré. Ce contrat exclusif d'une durée de 5 ans concerne la fourniture de l'explosif, des accessoires de tir et des services associés.

Il représente un chiffre d'affaires annuel attendu d'environ 5 M€. Une usine modulaire de production dédiée sera construite sur la mine et trois Unités Mobiles de Fabrication (UMF) seront également affectées à l'exécution de ce contrat.

Ce contrat minier majeur, le quatrième pour EPC en Côte d'Ivoire, renforce la présence du groupe en Afrique de l'Ouest.

2.4 Attribution d'un important contrat minier au Canada

EPC Canada s'est vue notifier l'attribution d'un marché minier important au Nord Québec. Le marché concerne la fourniture d'explosifs, de détonateurs et de services à la mine, pour une durée de trois ans renouvelable. Le chiffre d'affaires attendu est de 15M CAD pour l'année 2021.

Les négociations contractuelles se poursuivent mais l'exécution du marché a commencé dès le début de l'année 2021.

2.5 Nouveau contrat confirmé entre MCS et le groupe Maaden en Arabie-Saoudite

MCS s'est vu confier par le groupe Maaden un nouveau contrat de fourniture d'explosifs et services associés d'une durée de trois ans pour la mine de Phosphate de Jalamid. Le volume attendu est d'environ 14 000 tonnes par an.

2.6 Incertitude sur la poursuite des relations avec notre principal distributeur d'additifs diesel

Fin janvier, le principal distributeur des produits d'EPC dans l'activité additifs diesel, la société Innospec a notifié à EPC-UK sa décision de résilier le contrat de fourniture liant les deux sociétés au motif du changement de contrôle indirect d'EPC SA intervenu le 17 décembre 2020.

EPC UK estime que cette résiliation est abusive et que le client cherche à renégocier les termes contractuels. Ce contrat, renouvelé pour une période de 5 ans le 1^{er} janvier 2020, fixe les conditions tarifaires et prévoit des engagements de volumes liant, à la fois, EPC-UK et le client, jusqu'à fin 2024. Depuis plusieurs années, le client n'a pas été en mesure d'acheter les montants prévus au contrat. Des avenants successifs ont été négociés pour ajuster à chaque fois les conditions contractuelles.

En l'état, les parties ont engagé des discussions en vue d'un règlement amiable.

Innospec ayant annulé l'ensemble des commandes en cours, il a été décidé de mettre à l'arrêt l'unité de production et de mettre le personnel concerné en chômage technique à compter du 15 février 2021.

En 2020, ce client a représenté pour EPC-UK un chiffre d'affaires de 19,7M GBP soit 77% de l'activité Additifs Diesel. Cette activité dégage une rentabilité opérationnelle faible (Résultat Opérationnel/CA = 4,8% en 2020)

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe 4 Décembre a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2020 sur l'information financière présentée :

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2020 sur l'information financière présentée :

- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » sur la définition d'une activité
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »

- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes dont la date d'application est prévue au 1er janvier 2020
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Phase 1
- Amendement à IFRS 16 : aménagement des loyers COVID 19

Ces amendements n'ont pas d'impact sur le groupe.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2020 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- Amendement à IAS 1 : clarification du classement des passifs entre les catégories « courants » et « non-courants ».
- Amendement à IAS 16 : comptabilisation des produits générés avant la mise en service
- Amendement à IAS 37 : contrats déficitaires – coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire
- Amendement à IFRS 3 : mise à jour des références au cadre conceptuel
- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » sur la définition d'une activité
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Outre les comptes de 4 Décembre SAS la société-mère, les comptes consolidés comprennent ceux d'EJ Barbier, ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Compte tenu de la date d'acquisition d'EJ Barbier (18 décembre 2020), EJ Barbier et ses filiales ont été consolidés en date du 31 décembre 2020. Par conséquent, les produits et charges du compte de résultat ne se rapportent qu'à la SAS 4 Décembre.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupes, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2020 le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Canada / Italie / Espagne / Portugal / Maroc),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient Asie (Guinée Conakry / Sénégal / Cameroun / Gabon / Côte d'Ivoire / Burkina Faso et Nouvelle Calédonie).

Les goodwills sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux, des taxes sur les ventes et autres contreparties variables, et après élimination des ventes intragroupes.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés sur la période durant laquelle les obligations de performances sont remplies.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

- (1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
- (2) l'examen des travaux exécutés; ou
- (3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

Les incertitudes fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices sont appréhendées conformément à l'interprétation IFRIC 23 et comptabilisées en impôt courant sur la période.

3.3.8. Contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupe prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Le groupe procède à la valorisation des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, et dont la valeur des contrats ne peut être considérée comme de faible valeur.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement, que le groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Les taux d'actualisation

Le groupe a retenu le taux implicite lorsque celui-ci existe ; en l'absence de taux implicite, le groupe a développé une méthodologie de calcul d'un taux marginal qui s'appliquerait aux actifs loués en fonction de la maturité du contrat, de sa localisation géographique et du risque pays.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance...)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondants sont estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation.

Les coûts de démantèlement et de décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

Les provisions environnementales sont calculées selon un modèle qui évalue les coûts de démantèlement, de décontamination et de dépollution des sols. La provision est calculée site par site et est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux concernés, en fonction de l'étude historique des activités réalisées sur le site. Ces éléments sont systématiquement affinés et mis à jour à travers des campagnes de prélèvement réalisées par un organisme extérieur. Le montant est évalué sur la base des retours d'expérience réalisés sur des sites du groupe. Les opérations effectuées chaque année permettent de mettre à jour les bases de calcul. Ces coûts font l'objet d'une actualisation calculée en fonction de la durée de vie estimée des lignes de production et des sites industriels.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Selon IAS 40, un immeuble de placement est un bien immobilier, détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans un contrat de location, au titre d'un droit d'utilisation constaté selon IFRS 16) :

- pour en retirer des loyers ;
- pour en valoriser le capital ; ou
- pour les deux.

Ne constitue donc pas un immeuble de placement, un bien immobilier :

- utilisé dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives ; ou
- ayant pour objectif d'être vendu dans le cadre de l'activité ordinaire.

Deux modèles de valorisation de ces actifs sont autorisés pour évaluer les immeubles de placement, après leur comptabilisation initiale : le modèle du coût amorti et le modèle de la juste valeur.

Le Groupe a retenu la méthode du coût amorti. Ces actifs sont évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 16, à leur coût diminué du cumul des amortissements évalués et comptabilisés selon la norme IAS 16 et du cumul des pertes de valeur évaluées et comptabilisées selon la norme IAS 36

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IFRS 9, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues.

Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

La nouvelle holding qui a pris le contrôle du Groupe EJB détenteur de la majorité des parts du Groupe EPC a mis en place le 17 décembre 2020 un plan de rémunération en instruments de capitaux propres de ces propres titres sous la forme d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants et aux salariés de l'entreprise.

Le plan d'actions gratuites rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 2, comme des paiements fondés sur des actions et instruments de capitaux propres. Ce plan est soumis à des conditions de présence et de performance. Les actions gratuites ont été valorisées et feront l'objet d'un étalement car les droits seront exerçables lors de la liquidation de la société et si un taux de rendement net des investisseurs financiers minimum est atteint.

Au 31 décembre 2020, les actions attribuées dans le cadre de ce plan ne sont pas acquises. La date d'acquisition arrivera à son terme le 17 décembre 2021. Au terme de cette période d'acquisition, une période de conservation sera soumise aux bénéficiaires avec une obligation de présence au sein du Groupe et au regard des performances économiques attribueront un nombre d'actions gratuites à chaque bénéficiaire.

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Le groupe suit son exposition sur chaque client. Un programme groupe d'assurance-crédit a été mis en place avec la Coface afin de faire face à de potentiels impayés. Cet organisme nous permet également en amont d'avoir des renseignements sur la qualité financière des contreparties.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.

Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Assurance	(382)
Honoraires	(44)
Autres achats et charges externes	(10)
Total des autres achats et charges externes	(436)

(1) Les coûts d'assurance sont principalement constitués de la couverture des risques de non recouvrement des clauses de garantie de passifs imposées aux cédants des parts du Groupe EJ Barbier.

4.2. Charges de personnel

Paielements en action

L'impact du plan d'actions gratuites au 31 décembre 2020 est non significatif au regard des hypothèses de valorisation et des conditions de présence des bénéficiaires sur le long terme.

Le nombre d'actions gratuites mises à disposition par le plan est de 50 089 et le plan est valorisé à 241 K€ au 20 avril 2020. Ces droits seront non cessibles durant la période de conservation quelles que soient les circonstances. Cette charge fera l'objet d'un étalement sur la durée d'obtention de ces droits soit jusqu'au 17 décembre 2024.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2020

Catégorie de personnel (Intégration globale)	31 décembre 2020
Ingénieurs et cadres	313
Agents de maîtrise, techniciens & employés	752
Ouvriers	799
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	1 864
Co-Entreprises	450
Total des effectifs	2 314

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

4.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont uniquement constitués des coûts engagés lors de la prise de contrôle du Groupe EJB. Ces coûts de transactions s'élèvent 6 670 K€

4.4. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(28)
(Charge) / produit d'impôts différés	1 655
Total	1 627
Impôts reclassé en activités abandonnées	-
(Charge) / produit d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	1 627

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	(7 119)
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	28%
Impôt théorique attendu	1 993
Autres différences	(166)
Incidence de la variation de taux (report variable)	(200)
Impôt comptabilisé	1 627

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2020	Réel 2020
Belgique	25%	25%
Espagne	25%	25%
France	25%	28%
Royaume-Uni	19%	19%
Guinée	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%
Luxembourg	24,94%	24.94%
Maroc	31%	31%
Norvège	22%	22%
Portugal	21%	25%
Sénégal	30%	30%
Suède	20,6%	20.6%
Gabon	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%
Cameroun	33%	33%
Côte d'Ivoire	25%	25%
Canada	25%	25%

5. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.1. Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Variations de périmètre (1)	431
Ecart de conversion	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0
Valeur nette à la clôture	431
Au 31 décembre 2020	
Valeur brute	431
Pertes de valeur cumulées	0
Valeur nette à la clôture	431

Les principaux impacts de l'opération d'acquisition réalisées par le Groupe le 17 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe EJB Barbier
Immobilisations incorporelles	2 168
Immobilisations corporelles	92 677
Droits d'utilisation	27 501
Participations dans les mises en équivalence	24 511
Autres actifs financiers non courants	2 075
Actifs d'impôts différés	9 713
Autres actifs long terme	268
Total actifs non courants	158 913
Stocks	29 389
Clients et autres débiteurs	109 471
Créances fiscales	3 570
Autres actifs courants	8 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 408
Total actifs courants	209 585
TOTAL ACTIF	368 498
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	
30 153	
Dettes financières non courantes	49 097
Dettes de location non courantes	16 401
Passifs d'impôts différés	1 313
Provisions pour avantages aux salariés	20 708
Autres provisions non courantes	19 562
Autres passifs long terme	342
Total passifs non courants	107 423
Fournisseurs et autres créditeurs	105 994
Dettes d'impôt	4 024
Dettes financières courantes	21 329
Dettes de location courantes	8 397
Autres provisions courantes	2 585
Autres passifs courants	6 544

Total passifs courants	148 873
TOTAL PASSIF	286 449
Actif net	82 050
Prix de la transaction	82 480
Ecart d'acquisition	431

Compte tenu de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base des comptes du groupe EJ Barbier au 31 décembre 2020

Tests de perte de valeur

L'opération d'acquisition du Groupe EJ Barbier s'est réalisée à la toute fin de l'année 2020, en conséquence le groupe n'a pas réalisé de test de dépréciation complémentaire.

5.2. Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Frais de dévelop- pement	Droit au bail	Autres Immos incorp. & en cours	Total
Variations de périmètre	1 505	453	37	173	2 168
Valeur nette au 31 décembre 2020	1 505	453	37	173	2 168
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	5 724	1 204	37	1 026	7 991
Amortissements cumulés et dépréciations	(4 219)	(751)		(853)	(5 823)
Valeur nette au 31 décembre 2020	1 505	453	37	173	2 168

5.3. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Variations de périmètre	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677
Valeur nette au 31 décembre 2020	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	70 077	114 814	36 401	6 946	228 238
Amortissements cumulés et dépréciations	(26 521)	(81 043)	(27 997)	0	(135 561)
Valeur nette au 31 décembre 2020	43 556	33 771	8 404	6 946	92 677

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

5.4. Droits d'utilisation

<i>En milliers d'euros</i>	Droit d'utilisation immobilière	Droit d'utilisation ITMO	Autres droits corp.	Total
Acquisitions	0	0	0	0
Variations de périmètre	7 229	14 027	6 245	27 501
Cessions	-	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations	0	0	0	0
Autres mouvements	-	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2020	7 229	14 027	6 245	27 501
Au 1er janvier 2020				
Valeurs brutes	9 928	38 432	14 832	63 192
Amortissements cumulés et dépréciations	(2 699)	(24 405)	(8 587)	(35 691)
Valeur nette au 31 décembre 2020	7 229	14 027	6 245	27 501

5.5. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans sept co-entreprises : Kemek, Kemek US, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Variation de périmètre	24 528
Valeur à la clôture	24 528

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2020 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient Asie (AMOA) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2020
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	20%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%
EPC-B SCRL	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	67%

Les informations financières résumées au 31 décembre 2020 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états

financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

Etat de la situation financière aux 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient Asie (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2020
Actifs non-courants	48 326	11 736	60 062
Actifs courants	35 742	15 150	50 892
Total des actifs	84 068	26 886	110 954
	-	-	-
Capitaux propres part de l'entité	54 709	12 569	67 279
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Passifs non courants	12 474	4 935	17 409
Passifs courants	16 885	9 382	26 267
Total des passifs et des capitaux propres	84 068	26 886	110 954
	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 162	6 267	16 429
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	10 784	638	11 422
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	-	1 456	1 456
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	2 757	-	2 757
Passifs financiers courants auprès des partenaires	5 567	4 150	9 717

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en termes de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

Réconciliation des actifs nets vers les MEE

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2020
Actifs non courants	48 326	11 736	60 062
Actifs courants	35 742	15 150	50 892
Passifs non courants	12 474	4 935	17 409
Passifs courants	16 885	9 382	26 267
Actif nets	54 709	12 569	67 279
Pourcentage d'intérêts	33%	51%	
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	18 077	6 433	24 511
Dont Quote-part de résultat	3 220	805	4 025

5.5.1. Engagements hors bilan avec les co-entreprises au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Avals et cautions	3 825
Total des garanties données	3 825

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Autres	0
Total des garanties reçues	0

5.6. Autres actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Titres de participation	1 282
Provisions sur titres de participation (1)	(896)
Valeur nette des titres de participation	386
Créances rattachées à des participations (2)	728
Prêts non courants	17
Divers	944
Autres actifs financiers – valeur brute	1 689
Provisions	
Autres actifs financiers – valeur nette	1 689
Total autres actifs financiers non courants	2 075

(1) Les dépréciation sur titres de participation sont principalement constituées des provisions des titres EPC Peru 337 K€, Andina pour 87 K€ et Santos da Cunha entièrement provisionné pour 444 K€

(2) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Kemek US pour 728 K€.

Détail des titres de participation non consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Corse Confortement	27
Siciex	54
EPC Servicios Peru	38
EPC Andina	1
Cameroun Services	23
EPC Mali	1
EPC Japan	235
EPC Nouvelle-Calédonie	5
GRN	5
Valeur nette des titres de participation	386

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2020, le groupe a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à couvrir une avance en compte courant de SEK en EUR et d'USD en EUR. Au 31 décembre 2020, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 3 K€.

5.7. Stocks et en cours

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières et autres appro.	En-cours de biens et services	Produits intermé- diaires	Marchan- disés	Total
Mouvements de BFR	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	12 305	651	3 792	12 641	29 389
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2020	12 305	651	3 792	12 641	29 389
Au 31 décembre 2020					
Valeurs brutes	12 867	651	3 868	13 307	30 693
Provisions cumulées	(562)	0	(76)	(666)	(1 304)
Valeur nette au 31 décembre 2020	12 305	651	3 792	12 641	29 389

5.8. Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Avances et acomptes	1 041
Créances clients	108 780
Autres créances (1)	2 967
Créances fiscales – hors IS	10 903
Comptes courants (2)	14 347
Dividendes à recevoir	4
Autres	369
Total des créances brutes	138 411
Dépréciation clients et comptes rattachés	(12 886)
Dépréciation des comptes courants et autres	(14 978)
Autres dépréciations	(80)
Total des dépréciations	(27 944)
Total des clients et autres débiteurs	110 467

(1) Les autres créances incluent notamment les 719K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39.

(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14.3M€, entièrement provisionné.

(3) A la suite de la mise en sommeil de la société EPC Explo Congo l'ensemble des créances a été provisionné pour 0.7M€.

Suivi des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Valeur brute au bilan	108 780
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	64 822
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	31 073
* échu depuis 3 mois au plus	18 124
* échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	5 246
* échu depuis plus de 6 mois	7 702
Dont actifs dépréciés	12 886

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
VMP – Equivalents de trésorerie	68
Disponibilités	47 738
Provision équivalent de trésorerie	(54)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	47 752
Découverts bancaires	(3 131)
Provision équivalent de trésorerie	54
Total trésorerie nette	44 675
Trésorerie reclassée en actifs/passifs destinés à être cédés	-
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	44 675

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 11 373 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2020.

Le groupe dispose également d'un crédit RCF à usage multiple de 25 M€ non tiré au 31 décembre 2020

5.10. Capital

	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant du capital social
Au 31 décembre 2020	5 510 179	1 €	5 510 179 €

Le capital est composé de 5 510 179 actions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2020, le groupe n'a pas procédé à la distribution de dividende.

5.11. Dettes financières

Dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Augmentation	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Emprunts obligataires	-	14 926	14 926
Emprunts bancaires	-	34 171	34 171
Total dettes financières non courantes	-	49 097	49 097

Dettes financières courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Augmentation	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Emprunts obligataires	13 358		13 358
Emprunts bancaires	-	13 935	13 935
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	-	1 318	1 318
Instruments de couverture de taux	-	4	4
Mobilisation de créances	-	2 052	2 052
Autres emprunts et dettes assimilées	-	261	261
Intérêts courus sur emprunt	-	628	628
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	13 358	18 198	31 556
Découverts bancaires	-	3 131	3 131
Total dettes financières courantes	13 358	21 329	34 687

Le groupe EPC a obtenu le 2 juillet 2020 l'accord formel des banques de son pool bancaire (BNP Paribas, SG et LCL) pour mettre en place un Prêt de Garantie de l'Etat d'un montant de 18 M€ et de la BPI pour la mise en place d'un prêt atout de 5 M€ ; soit un montant total de 23 M€.

Le groupe a décidé de demander aux banques de bénéficier du différé d'un an autorisé par les conventions de prêt, la maturité définitive est en cours de négociation (2 à 5 ans).

Le montant total de l'encours sur le financement au 31 décembre 2020 est de 30 M€ (Amortissable 8 M€, RCF 22 M€). Au 31 décembre 2020, le RCF n'a fait l'objet d'aucun tirage.

Le groupe a émis le 17 décembre 2020, 13 347 834 obligations convertibles en numéraire d'une valeur nominale de 1 € souscrites au pair. Cet emprunt a pour vocation de financer l'offre Public de rachat des titres du Groupe EPC ou de procéder au rachat des parts fondateurs.

Cet emprunt obligataire convertible avait vocation à financer l'offre public de rachat des titres EPC, la liquidité offerte aux parts de fondateurs et les frais associés. La totalité de l'emprunt obligataire sera remboursé ou converti au cours de l'exercice 2021.

Au niveau du Groupe EPC les valeurs des ratios à atteindre au 31 décembre 2020 sont définies comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : < 3,2 (dette senior et placement obligataire)
Dette financière brute / capitaux propres : < 1.3 (placement obligataire uniquement)

Les valeurs atteintes en 2020 respectent ces ratios et s'établissent comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : 2,01
Dette financière brute / capitaux propres 1,181

Dettes de location

<i>En milliers d'euros</i>	Variations de périmètre	31 décembre 2020
Dettes de location non courantes	16 401	16 401
Dettes de location courantes	8 397	8 397
Total dettes de location	24 798	24 798

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires et obligataires	Dettes sur location financement	Total au 31 décembre 2020
Entre 1 et 2 ans	10 275	6 747	17 022
Entre 2 et 3 ans	21 050	3 632	24 682
Entre 3 et 4 ans	5 836	2 119	7 955
Entre 4 et 5 ans	5 248	1 622	6 870
Plus de 5 ans	6 688	2 281	8 969
Total	49 097	16 401	65 499

5.12. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions dépollution décontamination et démantèlement	Avantages au personnel	Autres (1)	Total
Enregistré au compte de résultat			1 655	1 655
Enregistré en capitaux propres				0
Variations de périmètre	2 792	3 434	2 173	8 400
Différences de change				0
Reclassement en activités abandonnées	-	-	-	0
Au 31 décembre 2020	2 792	3 434	3 828	10 055

(1) Au 31 décembre 2020, le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale française s'élève à 1 738 K€. Ce montant correspond à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années, imputable sur les déficits antérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Impôts différés actifs	11 381
Impôts différés passifs	(1 326)
Impôts différés nets	10 055

5.13. Provisions pour avantages aux salariés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020				
	France (1)	Grande- Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total
Variations de périmètre	6 455	13 305	693	254	20 707
Valeur nette comptable à la clôture	6 455	13 305	693	254	20 707

Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	64 989	-	278	65 267
Juste valeur des actifs du régime	-	(51 684)	-	(23)	(51 707)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	-	13 305	-	255	13 560
Valeur actuelle des obligations non financées	6 455	-	693		7 148
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-
Passif net	6 455	13 305	693	255	20 708

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2020			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	0,40%	1,30%	0,34%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	N/A	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,50%	2,00%	0,75%	n.d.

Ventilation des actifs du régime

Actions	N/A	37%	N/A	n.d.
Obligations	N/A	31%	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0%	N/A	n.d.
Autres	N/A	31%	N/A	n.d.

- (1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
- (2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension. Ce fond est fermé aux nouveaux entrants et à l'acquisition de nouveaux droits.
- (3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Les hypothèses actuarielles sont établies par des experts indépendants en fonction des zones géographiques ou des pays et des spécificités de chaque entité.

- Concernant la France, le taux d'actualisation est fourni par un actuare indépendant et comprend uniquement des obligations d'entreprises en euros notées au minimum AA;
- Concernant la Grande-Bretagne, le taux d'actualisation comprend uniquement des obligations d'entreprises notées au minimum AA et est analysé au regard des évolutions des courbes de rendement de ces obligations à 30 ans et des swaps à 50 ans.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 5.5 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 6.2 millions d'euros.

5.14. Les autres provisions

En milliers d'euros	Démant. Décontam. Dépol.	Provisions sur Contrats	Autres (1)	Total
Variation de périmètre	12 820	834	8 531	22 147
Au 31 décembre 2020	12 820	834	8 531	22 147

- (1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés...).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Non courant	19 562
Courant	2 585
Total	22 147

5.15. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs	67 982
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 466
Dettes sociales	12 853
Dettes fiscales	18 661
Autres dettes	10 135
Total	114 097

5.16. La variation du Besoin en Fonds de Roulement

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2020
Stocks et en cours	-
Clients et autres débiteurs	(997)
Provisions sur actifs circulant	-
Autres actifs long terme	-
Autres actifs courants	-
Sous total	(997)
Fournisseurs et autres créditeurs	8 103
Autres passifs long terme	-
Autres passifs courants	-
Sous total	8 103
Besoin en fonds de roulement	7 106

Les autres débiteurs sont principalement composés de la TVA déductible relatif aux coûts de la transaction.

5.17. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	55 331
Investissement en titres consolidés	(79 103)
Impact des entrées de périmètre	(23 772)

5.18. Engagements financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions (1)	22 401
Garanties d'actif et de passif	-
Hypothèques et nantissements	8 808
Total des garanties données	31 285

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Effets escomptés non échus	304
Avals et cautions	3 341
Autres	0
Total des garanties reçues	3 645

(1) dont garantie portant sur les sociétés mises en équivalence de 3 825K€

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

6. Information relative aux parties liées

6.1. Contrôle

Le groupe 4 décembre propriétaire de 100% du Groupe EJB Barbier est contrôlé par Argos VII Lux GP Sarl. Cette société privée est enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 228 124. Elle agit en tant que gérant de six sociétés en commandite enregistrées en vertu de la loi du Royaume-Uni, constituant ensemble Euroknights VII. Euroknights VII co-investit avec une société de Libre Partenariat française, Argos VII F&F SLP. Ces sept véhicules constituent le Fonds. Les différents véhicules investissant dans le fonds sont les suivants (avec les numéros d'enregistrement et les engagements respectifs envers le Fonds).

Les différents partenaires du fonds	Numéro d'enregistrement	Pourcentage de détention
Euroknights VII No 1 LP	LP17361	16,59%
Euroknights VII No 2 LP	LP17362	17,20%
Euroknights VII No 3 LP	LP17363	16,95%
Euroknights VII No 4 LP	LP17364	16,65%
Euroknights VII No 5 LP	LP17365	15,86%
Euroknights VII No 6 LP	LP17366	16,75%
Argos VII F&F SLP		
Total		100,00%

6.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

6.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clé du Groupe 4 Décembre n'est pas rémunérée par la holding 4 Décembre. Le mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2020 est rémunéré par la société EPC.

En milliers d'euros	Exercice 2020
Rémunérations avantages en nature	527
Jetons de présence	53
Paieement en action	-
Total	580

6.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

En milliers d'euros	Exercice 2020
4 Décembre	
Autres charges opérationnelles	(3.175)
Charge d'intérêts sur l'emprunt obligataires convertible en actions	(11)
Impact résultat	(3.186)
Dettes sur l'emprunt obligataires convertible en actions et intérêts à payer	13.357
Dettes fournisseurs	3.175
Impact état de la situation financière	16.533

Procédure Candel & Partners

Le 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a assigné tous les administrateurs de la société E.J. Barbier (dont certains sont également administrateurs d'EPC SA) ainsi qu'EPC SA devant le Tribunal de commerce de Paris, en sollicitant leur condamnation solidaire à payer à EPC SA 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts en réparation du préjudice que lui aurait causé des conventions conclues par EPC ou ses filiales avec E.J. Barbier et les sociétés ADEX et ADEX Services Limited² au titre des exercices 2000 à 2013 inclus, ainsi qu'1,5 million d'euros de dommages-intérêts « *au titre du préjudice subi par EPC du fait du retard dans l'indemnisation* », 300.000€ en application de l'article 700 CPC, et les dépens.

L'assignation était dirigée, outre EPC SA, contre :

- Madame Brigitte de Brancion, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Dominique de Brancion, administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Isabelle Chatel de Brancion, administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Marie-Magdeleine de Brancion, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier et co-gérant d'Adex à la date de l'assignation ;
- Madame Annick Fournier-Guihard, directrice juridique et administrative d'EPC SA et co-gérante d'Adex à la date de l'assignation ;
- Madame Elisabeth de Brancion, administrateur d'EPC SA, directeur général délégué et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Madame Jacqueline de Brancion, épouse Dutheil de la Rochère, administrateur d'EPC SA, Président du Conseil d'administration et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation ;
- Monsieur Paul de Brancion, administrateur d'EPC SA, et directeur général et administrateur d'E.J. Barbier à la date de l'assignation.

Dans le dernier état de la procédure, la société Candel & Partners a ramené le montant de sa demande de dommages-intérêts (en ce compris au titre du « *retard dans l'indemnisation* ») à 5.770.000 d'euros et sa demande au titre de l'article 700 du Code de procédure civile à 60.000€, et demandé la désignation d'un expert « *afin d'évaluer les surfacturations du contrat d'assistance pour les années 2000 à 2009* ».

La société Candel & Partners, actionnaire minoritaire d'EPC SA, a exercé cette action sur le fondement de l'article L.255-252 du Code de commerce qui dispose que « *les actionnaires peuvent intenter l'action sociale en responsabilité contre les administrateurs ou le directeur général. Les demandeurs sont habilités à poursuivre la réparation de l'entier préjudice subi par la société, à laquelle, le cas échéant, les dommages-intérêts sont alloués* ».

Dans le cadre de cette procédure, la société Candel & Partners vise spécifiquement :

² Pour plus d'information concernant ces sociétés, voir 17.1 du Document d'enregistrement universel

- Pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2012, une convention de prestation de services conclue entre la société ADEX, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de bénéficiaire, conclue par acte sous seing privé du 4 janvier 2000 et portant sur des prestations d'assistance dans (i) les domaines techniques, de la stratégie et de la production, (ii) le domaine de la logistique et des transports, (iii) le domaine de la stratégie commerciale, (iv) le marketing, (v) la communication, (vi) les relations internationales, (vii) le domaine comptable, (viii) le domaine financier, (ix) le domaine de la trésorerie, (x) les domaines juridique et fiscal et (xi) le domaine des relations humaines. Initialement, cette convention prévoyait à la charge de la Société une rémunération annuelle de 4.400.000 FRF HT (soit environ 470.774€) « compte tenu de la nature des prestations rendues qui peuvent d'ores et déjà être quantifiées avec une approximation suffisante » payable trimestriellement par quart. Il était prévu que chaque année le montant de la rémunération serait révisé en fonction des prestations réellement effectuées au cours de l'exercice précédent et de celles prévues pour l'année concernée.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 pour une durée initiale d'un an expirant le 31 décembre 2000. Elle a ensuite été tacitement reconduite chaque année et en dernier le 1^{er} janvier 2012. Elle a expiré le 31 décembre 2012.

A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013, elle a été remplacée par la convention de prestations de service en date du 6 mars 2013 décrite à la Section 17 – *Transaction avec les parties liées*. Les modifications apportées par cette nouvelle convention portent essentiellement sur les modalités de détermination de la rémunération d'ADEX.

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, la convention de prestations de service en date du 6 mars 2013 portant sur des prestations d'assistance dans (i) le domaine du marketing et de la communication, (ii) le domaine administratif et financier, (iii) le domaine de l'audit interne (iv) la direction de la stratégie et du développement (v) la direction logistique et des achats et (vi) le domaine de la Sécurité – Santé – Environnement et prévoyant une rémunération sur la base des coûts réels augmentés d'une marge de 8%, décrite à la Section 17 – *Transaction avec les parties liées*, mais seulement en ce qui concerne la refacturation par ADEX à EPC SA d'une partie des loyers payés par ADEX à E.J. Barbier.
- Pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2012, une convention de prestation de services informatiques conclue entre la société E.J. Barbier, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de bénéficiaire, conclue par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2007. Cette convention prévoyait à la charge de la Société une rémunération annuelle de 130.000€ avec une clause d'indexation en fonction de l'évolution de l'indice Syntec. Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans, reconductible tacitement par période d'une année, et a été reconduite chaque année ensuite. Elle a pris fin de manière anticipée le 31 décembre 2012, lorsque lui a été substituée la convention en date du 10 octobre 2014, entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2013.

Au soutien de ses prétentions, la société Candel & Partners fait valoir que les conventions en question auraient dû être soumises à la procédure des conventions réglementées prévue par les articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Les défendeurs ont opposé à la société Candel & Partners la prescription pour ce qui concerne la période antérieure au 31 décembre 2012 inclus et l'absence de fondement de ses demandes au motif que lesdites conventions sont des conventions courantes dans un groupe et conclues à des conditions normales ou bien qu'elles échappent à la procédure des conventions réglementées (ainsi des conventions conclues avec des filiales d'EPC).

Par un jugement du 31 octobre 2019, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevable l'action de Candel & Partners à l'égard de Mmes Brigitte de Brancion, Dominique de Brancion, Isabelle Chatel de Brancion, Marie-Magdeleine de Brancion et de Mme Annick Fournier-Guihard, et les a mises hors de cause, et a renvoyé l'examen de la fin de non-recevoir tirée de la prescription et du fond à une audience ultérieure. L'affaire a été plaidée à l'audience du 28 mai 2020.

Par un second jugement du 10 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Candel & Partners de la totalité de ses demandes, et l'a condamnée, sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile, à payer 60.000€ à Madame Elisabeth de Raguet de Brancion, Madame Jacqueline de Raguet de Brancion et Monsieur Paul de Brancion et 30.000€ à la société EPC.

Aux termes de ce jugement, le Tribunal a :

- déclaré (i) irrecevables (à raison de la prescription) la totalité des demandes de la société Candel à l'encontre de Madame Jacqueline de Brancion, ainsi que les demandes de la société Candel à l'encontre de Madame Élisabeth de Brancion et de Monsieur Paul de Brancion à l'exception des demandes relatives à la seule réparation du loyer 2013 intervenu postérieurement au 29 novembre 2013 dans le cas de Monsieur Paul de Brancion et du 2 décembre 2013 dans le cas de Madame Élisabeth de Brancion ;
- débouté la société Candel & Partners de ses demandes relatives à la refacturation du loyer 2013 intervenue postérieurement au 29 novembre 2013 dans le cas de M. Paul de Brancion et du 2 décembre 2013 dans le cas de Mme Elisabeth De Brancion.

Candel & Partners a fait appel des deux jugements des 31 octobre 2019 et 10 juillet 2020.

L'affaire est pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Devant la Cour d'appel de Paris, la société Candel & Partners sollicite l'infirmerie des jugements déferés en toutes leurs dispositions et reprend ses demandes de première instance dans leur dernier état.

7. Sociétés du groupe

Sociétés du Groupe	Pays	Pourcentage intérêts déc-20
Filiales - Intégration globale		
4 DECEMBRE	France	100,00%
EJ BARBIER	France	100,00%
ADEX TP	France	93,51%
ADEX SNC	France	97,76%
EPC SA	France	63,67%
EPC France	France	63,67%
DEMOKRITE SAS	France	63,67%
DEMOSTEN	France	63,67%
A.T.D. SAS	France	63,67%
PRODEMO SAS	France	63,67%
OCCAMAT SAS	France	63,67%
OCCAMIANTE SAS	France	63,67%
2 B RECYCLAGE SAS	France	63,67%
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	63,67%
DIOGEN	France	63,67%
EPC MINETECH	France	63,67%
CORSE EXPANSIFS	France	46,63%
EPC INNOVATION	France	63,67%
SONOUVEX	France	63,67%
EPC ITALIA	Italie	63,67%
INTEREM	Italie	63,67%
EPC UK	Grande Bretagne	59,43%
EPC METRICS Ltd	Grande Bretagne	59,43%
MINEXPLO	Grande Bretagne	63,67%
ADEX SERVICES LTD	Grande Bretagne	97,75%
EPC- BELGIQUE	Belgique	63,67%
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	63,67%
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	63,67%
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	60,48%
EPC ESPANA	Espagne	63,67%
SILEX SEGURIDAD	Espagne	63,66%
EPC SVERIGE	Suède	63,67%
EPC NORGE	Norvège	63,67%
EPCAPRE	Luxembourg	63,67%
MINEEX SENEGAL	Sénégal	44,57%
KÄMAÄN EXPLO	Nouvelle Calédonie	60,48%
EPC BURKINA FASO	Burkina Faso	63,67%
EPC ASIA PACIFIC FZE	Emirats Arabes Unis	63,67%
EPC SENEGAL	Sénégal	63,67%
EPC EXPLO MAROC	Maroc	63,66%
MARODYN	Maroc	63,64%
MARODYN COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	63,64%
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	63,67%
EPC GUINEE	Guinée	63,66%
EPC CAMEROUN	Cameroun	63,67%
EPC GABON	Gabon	63,67%
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	47,75%
EPC CANADA	Canada	63,67%

Sociétés du Groupe	Pays	Pourcentage intérêts déc-20
Filiales - Intégration globale		
Entreprises associées – Mises en équivalence		
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	12,73%
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	31,83%
NITROKEMINE	Guinée	31,83%
KEMEK	Irlande	31,83%
KEMEK US Limited	Irlande	31,83%
EPC-B SCRL	Belgique	42,45%
MCS	Arabie Saoudite	25,47%
Entreprises non consolidées		
SICIEX	France	63,67%
CORSE CONFORTEMENT FORATION MINAGE	France	8,40%
Blasting Services	Grande Bretagne	58,91%
EDSL	Grande Bretagne	58,91%
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	58,91%
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	58,91%
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	58,91%
EPC Liberia	Liberia	62,67%
EPC Servicios Peru	Perou	31,34%
EPC Andina	Perou	31,34%
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	18,80%
EPC EXPLO Congo	Congo	62,67%
EPC Japan Corporation	Japon	60,14%
EPC Cameroun Services	Cameroun	47,00%
EXPLO NC	Nouvelle Calédonie	31,34%
EPC MALI	Mali	56,40%
GRN	France	21,93%

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	EY et Acuratio 2020	PWC 2020	Exco Paris ACE 2020
AUDIT			
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
- 4 Décembre	20		
- Filiales consolidées		540	215
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au compte		-	-
- EPC		-	-
- Filiales consolidées		18	-
Sous-total Audit	20	558	215
AUTRES PRESTATIONS			
- Juridique, fiscal et social		-	-
- Autres	114	-	-
Sous-total autres prestations	114		
TOTAL	134	558	215

Les services autres que la certification des comptes, concernent principalement des consultations techniques liées à la revue des engagements de retraite.

9. Événements post clôture

9-1 Issue favorable sur un contentieux avec un client minier

En octobre 2019, EPC avait initié un arbitrage à la suite de la résiliation anticipée d'un contrat par un client dans le secteur minier, qu'EPC jugeait abusive et sans fondement. La procédure devant l'arbitre a eu lieu courant 2020.

L'issue de cette procédure est favorable à EPC. L'arbitre a accordé à EPC une indemnisation (perte de marge, frais de démobilisation et frais de procédure) d'un montant total de 793 000€.

9-2 Offre publique d'achat simplifiée visant les actions EPC

Le 16 février 2021, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EPC, déposée par Natixis, agissant pour le compte de la société anonyme EJ Barbier, le 18 décembre 2020, à la suite de l'acquisition, le 17 décembre 2020, de la totalité du capital de la société E.J. Barbier par 4 Décembre2 et approuvé la note d'information de l'initiateur et la note en réponse de la Société.

A la suite de la diffusion de la note d'information de la société EJ Barbier et la note en réponse de la Société, et du dépôt et de la diffusion des informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général³, l'AMF a publié, le 17 février 2021, le calendrier de l'offre⁴.

L'offre publique d'achat est restée ouverte du 18 février au 3 mars 2021 inclus. Aucun titre n'a été apporté à l'OPA.

9-3 Conversion des parts de fondateur et augmentation de capital

La conversion des parts de fondateur en actions permet de simplifier la structure de haut de bilan de la Société, avec la disparition d'une valeur mobilière dont l'émission est interdite depuis 1967, et la réalisation d'une augmentation de capital, à laquelle 4 Décembre s'était engagée dans le cadre de l'acquisition du contrôle indirect d'EPC et qui doit permettre de renforcer sa structure financière pour saisir les opportunités de croissance.

Ces deux opérations ont été décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2021 et seront mises en œuvre au cours du second trimestre 2021.

La conversion des parts de fondateur donnera lieu à une augmentation de capital au profit des porteurs de parts de fondateur d'un montant total de 1.215.172,10€, par incorporation au capital social d'une telle somme correspondant à la valeur nominale des actions émises, prélevée sur le compte de réserves statutaires, intitulé « Fonds Préciputaires », qui avait été constituées exclusivement pour assurer le désintéressement des porteurs de parts de fondateur en cas de liquidation de la Société.

Sur délégation de pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2021, le Conseil d'administration va ensuite initier une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 579.200,90€ par émission de 186.839 actions d'une valeur nominale de 3,10€, au prix (prime d'émission incluse) de 40€, soit un produit total d'émission de 7.473.560 €. La société E.J. Barbier s'est engagée à garantir la réalisation de l'opération, par des engagements de souscription à titre irréductible et réductible à hauteur de 75% du montant de l'augmentation de capital, soit un montant brut (prime d'émission incluse) d'environ 5,6 millions d'euros.

L'augmentation de capital permettra de renforcer les capitaux propres de la Société, qui ont été dégradés par les dépréciations d'actifs que le Conseil d'administration a dû constater lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, et d'améliorer la trésorerie nette de la Société afin de financer des opérations de croissance externe et/ou de réduire son endettement.

L'opération sera mise en œuvre après la conversion des parts de fondateur, afin que les porteurs de parts de fondateur devenus actionnaires puissent y participer, et dans la mesure du possible d'ici fin juin 2021.